

COMMUNAUTE EUROPEENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
ASSEMBLEE COMMUNE
DIVISION ETUDES, INFORMATION ET DOCUMENTATION

Informations mensuelles

Juin 1957

E (57) 6

COMMUNAUTE EUROPEENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
ASSEMBLEE COMMUNE
DIVISION ETUDES, INFORMATION ET DOCUMENTATION

INFORMATIONS MENSUELLES

sur la

COMMUNAUTE EUROPEENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

et sur

L'INTEGRATION EUROPEENNE

Luxembourg

S O M M A I R E

<u>LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER.</u>	7
i) La session ordinaire de l'Assemblée Com- mune (mai et juin 1957) et commentaires de presse	7
ii) Les travaux des commissions	68
iii) La Haute Autorité et le Comité consul- tatif	82
iv) Le Conseil spécial de Ministres	84
v) La Cour de Justice	91

LA COMMUNAUTE EUROPEENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

ACTIVITE DES INSTITUTIONS

1) La session ordinaire de l'Assemblée Commune (mai et juin 1957) et commentaires de presse.

Le 13 mai 1957, l'Assemblée Commune s'est réunie en session extraordinaire à Strasbourg afin de discuter le rapport présenté par M. JANSSEN (démocrate-chrétien, Pays-Bas), au nom de la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune, sur le projet d'état prévisionnel des dépenses administratives de l'Assemblée Commune pour l'exercice financier 1957-1958 (Doc. n° 20).

Le rapporteur a brièvement présenté son rapport; son compatriote, M. HAZENBOSCH, du même groupe politique, a émis quelques observations auxquelles répondit M. BLANK (libéral, République fédérale d'Allemagne), Président de la Commission de la comptabilité. M. SASSEN (démocrate-chrétien, Pays-Bas) intervint sur un paragraphe et l'Assemblée adopta sans discussion l'ensemble des chapitres et des articles de l'état prévisionnel, de même que la proposition de résolution fixant le montant de l'état prévisionnel des dépenses administratives de l'Assemblée Commune.

La session annuelle ordinaire de l'exercice 1956-1957 s'ouvrit le lendemain. Comme l'année précédente, la session fut scindée en deux parties : la première partie a comporté une communication du Président de l'Assemblée Commune au sujet des traités créant la C.E.E. et l'Euratom, une déclaration du Président de la Haute Autorité, la discussion générale du cinquième Rapport général de la Haute Autorité, ainsi que de la déclaration de son Président. L'Assemblée devait également discuter deux rapports : l'un de la Commission des transports, sur la coordination des transports européens (Doc. n° 27), l'autre de la Commission du marché commun, sur les concentrations (Doc. n° 26). Enfin, figurait encore à l'ordre du jour un rapport sur une proposition de résolution relative au prix du charbon (Doc. n° 17).

Au cours de la seconde partie (du 24 au 29 juin 1957) furent discutés les rapports des diverses commissions sur le cinquième Rapport général.

M. FURLER, (Président de l'Assemblée Commune, ouvrit le 14 mai 1957 la session annuelle ordinaire et fit une communication circonstanciée sur les traités du marché européen et de l'Euratom. On sait que l'Assemblée Commune sera absorbée dans une nouvelle assemblée, ce qui pose un certain nombre de problèmes. M. FURLER déclare que le Bureau et les groupes politiques élaborent des propositions de solution; ces propositions ont été ou seront présentées au Comité intérimaire de Bruxelles. En se concertant, le Bureau et les groupes politiques sont parvenus notamment à une formule en faveur d'un système de liaisons organiques, de l'établissement d'une structure organique et de l'extension des relations déjà instaurées entre les institutions européennes.

Il importe essentiellement de garantir et de renforcer le caractère parlementaire de l'Assemblée. C'est précisément dans la période des débuts que le nouveau parlement doit pouvoir exercer sa mission de contrôle, sans aucune restriction et de façon autonome.

Le Président de la Haute Autorité présenta ensuite le cinquième Rapport général. Sa tâche se trouve beaucoup simplifiée du fait que la Haute Autorité, à la demande des délégués, a approfondi les mobiles politiques de son action.

La Haute Autorité doit appliquer le Traité de la C.E.C.A. tel qu'il est et non comme certains voudraient qu'il fût. Si la Haute Autorité est liéé par les dispositions du Traité, il ne faudrait donc pas en conclure qu'elle veut restreindre, en restant passive, les limites des pouvoirs que le Traité lui accorde.

Le problème charbonnier est un des plus urgents, en raison du niveau peu élevé des inves-

tissements dans l'industrie charbonnière, où la productivité est également faible. La Communauté a donc le devoir de fixer, en collaboration avec le Conseil spécial de Ministres, une politique charbonnière tenant essentiellement compte des possibilités de concurrence avec les combustibles liquides.

Dans l'industrie sidérurgique, les investissements sont en augmentation constante, contrairement à ce qui se passe dans l'industrie charbonnière.

M. MAYER considéra ensuite l'évolution des conditions de vie et de travail dans la Communauté. S'il est vrai que le rendement dans les charbonnages a haussé de 9,5% entre 1953 et 1956, l'indice de la productivité pour l'ensemble des industries de transformation s'est accru, en revanche, de 19,5% au cours de la même période. Ceci illustre bien les difficultés spéciales de la technique de la production.

Dans l'industrie sidérurgique, la production a augmenté de 30% par travailleur entre 1953 et 1956.

L'orateur examina ensuite le rapport entre rendement et salaire. Toujours au cours de la même période, la hausse des salaires réels dans les charbonnages de la Communauté a été beaucoup plus forte que l'augmentation du rendement (\pm 30% contre 9,5%) et même que l'augmentation de la productivité dans l'industrie transformatrice (19,5%).

Dans l'industrie sidérurgique, les salaires et le rendement suivent un mouvement à peu près parallèle.

Des études plus approfondies sont en cours; elles montrent probablement que dans l'actuelle expansion conjoncturelle, les salaires réels n'ont pas subi de retard par comparaison à la rentabilité des industries.

Il serait souhaitable que les producteurs européens participent à l'exploitation des gisements de minerais d'Afrique et d'Amérique; l'approvisionnement futur pourrait alors être assuré, tandis qu'il y aurait un peu plus de stabilité dans les transports maritimes.

Enfin, le Président de la Haute Autorité fournit des éclaircissements au sujet du nouvel abaissement du pourcentage de prélèvement fixé actuellement à 0,35% de la valeur de la production.

Le 15 mai, l'Assemblée a procédé à une discussion préliminaire du cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté et sur le discours introductif du Président de la Haute Autorité.

M. NEDERHORST (Pays-Bas, socialiste) après avoir formulé un jugement d'ensemble sur le rapport, a constaté, par rapport à l'exercice précédent, un fléchissement des échanges entre les pays de la Communauté, ce qui s'explique par le fait que la politique de la Haute Autorité a un effet de désintégration. La Haute Autorité laisse manifestement encore une trop grande indépendance aux gouvernements nationaux qui interviennent tant en matière d'échanges qu'en matière de prix.

Les prix ont perdu leur stabilité tant dans le secteur de la sidérurgie que dans celui du charbon. Si la Haute Autorité ne fixe pas de prix maxima, les gouvernements y penseront et, en tout cas, il s'agira de prix imposés. En ce qui concerne les cartels, la réorganisation effectuée en 1956 n'a pas donné beaucoup de résultats.

L'orateur a critiqué le manque de publicité en ce qui concerne les recours en cette matière, affirmant que rien n'était changé et que le système des cartels continuait.

Pour conclure, il a affirmé que les conceptions politiques de la Haute Autorité et celles

de l'Assemblée Commune étaient divergentes et que les socialistes ne cesseraient de protester tant que subsisterait la tendance à la désintégration.

M. VANRULLEN (France), qui appartient également au groupe socialiste, a parlé des problèmes sociaux en exprimant sa satisfaction au sujet de la partie du rapport général que la Haute Autorité y avait consacrée. L'orateur a demandé des statistiques plus précises permettant de mieux évaluer les avantages apportés aux travailleurs par le marché commun du charbon et de l'acier. En vue de l'harmonisation des conditions de vie, il a demandé l'institution de commissions mixtes de travailleurs et d'employeurs dans l'industrie charbonnière, comme il en existe déjà dans l'industrie sidérurgique.

En ce qui concerne la construction de maisons ouvrières, malgré les efforts faits tant par les gouvernements que par la Haute Autorité, la situation demeure grave et n'est plus tolérable. Il faudra poursuivre ces efforts et la Haute Autorité aurait pu maintenir le taux du prélèvement au lieu de le réduire, afin de pouvoir financer plus largement la construction de logements.

L'orateur a ensuite insisté sur la nécessité d'une application plus rigoureuse de l'article 48 qui prévoit expressément la participation des travailleurs à l'élaboration des informations transmises par les entreprises à la Haute Autorité.

Après avoir mentionné le problème de la sécurité dans les mines, en se félicitant des résultats obtenus, et le problème de la main-d'oeuvre, l'orateur a conclu en souhaitant des résultats encore meilleurs à l'avenir.

M. LAPIE (France), troisième orateur du groupe socialiste, a remercié la Haute Autorité d'avoir donné satisfaction aux vœux de l'Assemblée et d'avoir accompli un travail important. Il

a toutefois déclaré que le groupe socialiste n'approuvait pas les conceptions dont se sont inspirés le rapport et le discours introductif.

La décision de réduire le taux du prélèvement est le résultat de la politique d'interprétation restrictive du Traité par la Haute Autorité. Depuis 1955, le taux du prélèvement est régulièrement réduit et par une décision récente, il a été porté à 0,35% à partir du 1er juillet 1957.

La Haute Autorité avait le droit de prendre cette décision malgré l'avis défavorable de la commission compétente de l'Assemblée. Toutefois, il serait souhaitable que le Traité soit amendé sur ce point.

L'orateur s'est demandé si la Haute Autorité n'avait pas cédé à la pression des industriels qui visent à réduire dans la plus forte mesure possible le potentiel financier de la C.E.C.A. Cela est si vrai que les organisations d'employeurs ont recommandé à leurs adhérents de ne plus solliciter de prêts de la Haute Autorité afin de ne pas provoquer les interventions, fussent-elles bienfaites, de celle-ci.

Contrairement à la Haute Autorité, l'orateur estime que les fonds destinés à la réadaptation et à la recherche scientifique ne sont pas suffisants et il craint que la réduction du taux du prélèvement ne compromette les travaux de recherche dont le développement est cependant indispensable. Le fonds de réadaptation doit être largement alimenté pour que soit assurée la réalisation des objectifs sociaux en vue desquels il a été institué.

La réduction des recettes de la Communauté ne saurait se concilier avec la politique sociale que la Communauté met au premier plan et il est illogique de réduire le taux du prélèvement en une période de haute conjoncture alors que l'économie peut facilement en supporter la charge.

Pour conclure, l'orateur a invité la Haute Autorité à conserver les moyens nécessaires à la pleine réalisation de ses tâches.

Deux orateurs du groupe démocrate-chrétien sont intervenus dans la discussion.

M. SASSEN (Pays-Bas) a tenu avant tout à féliciter la Haute Autorité de son rapport qui est meilleur que le précédent parce qu'il reflète une orientation politique.

L'orateur a déclaré que l'énoncé de la politique sidérurgique manquait de clarté et il s'est joint à M. NEDERHORST pour réclamer l'application de l'article 3 du Traité. Il a exprimé son accord sur beaucoup de points du Rapport et a reconnu également le bien-fondé de l'affirmation de M. MAYER qui a estimé que le Traité ne permettait pas un dirigisme général. Toutefois, la Haute Autorité ne saurait être considérée comme un simple "meneur de jeu" mais elle doit bien plutôt jouer le rôle d'un élément propulseur.

En ce qui concerne les objectifs à atteindre en matière d'importations, de tarifs de transport et de constitution de stocks, il conviendrait que la Haute Autorité fît appel à la collaboration active des gouvernements.

L'orateur a déclaré ensuite qu'il n'était pas satisfait de la politique suivie par la Haute Autorité à l'égard des cartels.

Enfin, il a approuvé la mesure prise par la Haute Autorité au sujet du prélèvement.

M. POHLE (République fédérale) a constaté que le Rapport soulignait encore une fois les limites imposées par l'intégration partielle. Il a toutefois contesté l'affirmation de la Haute Autorité que les disparités de prix seraient incompatibles avec le marché commun; au contraire, l'identité des prix permettrait des bénéfices différents, ce qui n'est pas dans l'intérêt de la Communauté.

Au sujet de la réglementation du marché, l'orateur s'est prononcé contre le dirigisme et a souhaité au contraire une véritable politique de marché.

A propos des critiques formulées par M. NEDERHORST au sujet du plan de répartition des comptoirs de vente de la Ruhr, l'orateur a objecté que ce plan avait été publié et qu'en outre, la vente dans le bassin de la Ruhr était soumise à un contrôle très étendu.

Après avoir affirmé qu'il fallait une base financière appropriée à l'économie charbonnière et que, dans ce secteur, l'avenir de la production dépendait de la fixation d'un prix suffisamment rémunérateur, l'orateur a examiné la question du prélèvement. La Haute Autorité doit être assimilée à un Etat plutôt qu'à une entreprise et, par suite, elle doit appliquer les principes régissant les finances publiques d'après lesquels les recettes ne doivent pas dépasser les dépenses. C'est pourquoi la réduction du prélèvement se justifie. Ce qui importe pour la Haute Autorité, c'est la puissance financière des entreprises de la Communauté.

M. POHLE a conclu que le prélèvement ne saurait servir de thermomètre pour déterminer la mesure dans laquelle l'idée de l'organisation européenne est favorisée ou non. L'Europe doit se faire et elle se fera quel que soit le taux du prélèvement.

M. TRIBOULET (France) et M. BLANK (République fédérale) ont pris la parole au nom du groupe des libéraux et apparentés.

M. TRIBOULET a remarqué que le Rapport général ne traitait pas suffisamment du problème des stocks. Parlant ensuite des fonctions et des tâches de la Haute Autorité, il a estimé que celle-ci n'était pas un véritable organe exécutif, car elle était composée de techniciens. Ce sont seulement les ministres qui représentent le pouvoir exécutif

et les techniciens ne doivent pas sortir de la sphère de leur compétence. Le principe de l'Europe des Six doit être approuvé, à condition que cette Europe ne constitue pas un nouveau facteur de division, mais joue le rôle de levain pour une Europe plus large.

M. BLANK a dit que la productivité augmentera très lentement dans les mines de charbon et que par conséquent il faudra encore longtemps importer du charbon des pays tiers. L'orateur a également mentionné la question du prix du charbon. Un léger relèvement de ce prix permettrait aux entreprises de développer leurs investissements, ce qui est la façon la plus rationnelle d'assurer l'augmentation de la production.

L'orateur s'est ensuite félicité de la décision de la Haute Autorité d'abaisser le taux du prélèvement; cela prouve une tendance salutaire à ne pas accumuler des capitaux trop considérables qui ne sauraient être employés dans les limites tracées par le Traité. Les ressources disponibles sont suffisantes pour l'octroi de nouveaux prêts et pour la réadaptation.

Enfin, le problème des stocks et de leur financement ne se pose pas pour le moment.

M. MAYER, Président de la Haute Autorité, a répondu aux divers orateurs.

Il a fait remarquer à M. NEDERHORST que la réduction des échanges dans le secteur des charbons domestiques et de l'acier et leur augmentation dans le secteur des minerais, du coke et de la ferraille sont dus à la tension du marché en raison de laquelle les producteurs ont favorisé les clients de leur pays. Il a ajouté que la Haute Autorité ne prévoyait pas la fixation de prix maxima pour le charbon parce que ces prix devraient être fixés à un niveau élevé, ce qui aurait des conséquences fâcheuses.

Répondant à M. SASSEN, M. MAYER a dit que la Haute Autorité défendrait ses prérogatives, mais que dans certains pays on constate toutefois une tendance à limiter les pouvoirs de la Haute Autorité.

M. MAYER a déclaré qu'il était d'un avis opposé à celui de M. TRIBOULET et qu'il considérerait la Haute Autorité comme le véritable organe exécutif de la Communauté. Il pense que l'institution de véritables Communautés, ouvertes aux autres pays, est le meilleur moyen de construire l'Europe.

Le Président de la Haute Autorité a ensuite donné à M. VANRULLEN l'assurance qu'il serait procédé à l'établissement de statistiques plus générales et plus précises que par le passé. Il a ensuite remercié M. BLANK d'avoir attiré l'attention de l'Assemblée sur quelques points importants concernant les bilans énergétiques des six pays.

Il a fait remarquer à M. LAPIE que pour l'interprétation du Traité, la Haute Autorité, placée devant les deux thèses en présence, adopte naturellement la sienne. Il a également rejeté les arguments de l'orateur socialiste au sujet du prélèvement.

Il a enfin remercié M. POHLE de ses appréciations favorables et a souligné la nécessité d'un accord avec les gouvernements et les syndicats au sujet des prix du charbon.

Le Président MAYER a remercié les divers orateurs qui sont intervenus dans la discussion et a demandé à l'Assemblée de reconnaître l'action positive de la Haute Autorité.

La discussion du cinquième Rapport général a pris fin après une brève intervention de M. NEDERHORST et une réponse de M. MAYER.

La séance du 16 mai débuta par un exposé de M. WESTRICK, Président en exercice du Conseil spécial de Ministres.

M. WESTRICK traita de la bonne collaboration qui s'est établie entre la Haute Autorité et les gouvernements des Etats membres. Mais, il est inévitable que des difficultés surgissent au sujet des compétences, car les mesures à prendre dans le secteur du charbon et de l'acier ne peuvent être entièrement séparées de celles qui intéressent les autres secteurs de la politique économique nationale. Le Président du Conseil de Ministres insista sur le fait que les gouvernements nationaux doivent, de leur côté, éviter tout ce qui pourrait provoquer une perturbation du marché commun.

Il s'est félicité, en outre, des travaux accomplis par la Haute Autorité. Ceux-ci doivent servir de base à une intégration générale.

Les objectifs généraux pour le charbon et l'acier posent une question importante : quelle est leur signification pour la politique économique des différents Etats membres, notamment dans le domaine des investissements et du crédit ? Au nom du Conseil spécial de Ministres, l'orateur assura l'Assemblée que tout est mis en oeuvre pour atteindre les objectifs qui ont été fixés.

Parlant du marché commun européen, M. WESTRICK estima que ce marché ne devait pas devenir un espace économique clos. Il doit être accessible à tous les pays de l'Europe et il est à souhaiter qu'une large zone de libre échange vienne le compléter.

Le Président donna ensuite la parole à M. POHER (démocrate-chrétien, France), Président de la Commission du marché commun, chargé de présenter le rapport établi par M. FAYAT sur les concentrations d'entreprises dans la Communauté (Doc. n° 26).

M. POHER s'efforça de dissiper certaines équivoques, trop longtemps entretenues, sur le problème des concentrations. La Commission s'est saisie de ce problème car elle avait le sentiment que la Haute Autorité n'agissait pas suivant un plan déterminé, mais qu'elle avait tendance à travailler au jour le jour.

Après avoir précisé ce qu'il faut entendre par concentration, et approuvé la Haute Autorité dans son interprétation des textes du Traité, le Président de la Commission du marché commun estima que les concentrations n'étaient pas mauvaises en elles-mêmes, mais que des limites devaient être fixées.

L'orateur s'étonna que la Haute Autorité n'avait pas eu encore à intervenir. Mais ce n'est qu'un effet du hasard.

En ce qui concerne l'intégration charbon-acier, celle-ci est normale dans le bassin de la Ruhr, mais elle ne doit pas aboutir à des concentrations gigantesques. Le mouvement d'intégration ne doit plus se développer; il aboutirait sans cela à la disparition du charbon libre et commercialisable.

Quant aux concentrations horizontales, elles ont été jusqu'à présent modestes.

En conclusion, M. POHER demanda à la Haute Autorité de tenir compte des avis exprimés dans le rapport : elle doit appliquer de façon libre et souple le paragraphe 2 de l'article 66; fixer dans la mesure du possible les limites à ne pas dépasser; appliquer contre les monopoles éventuels le paragraphe 7 du même article, coordonner son action dans le domaine des concentrations avec sa politique charbonnière et sidérurgique et, enfin, recourir le plus souvent à la procédure d'avis prévue à l'article 14 du Traité.

M. COPPE, Vice-président de la Haute Autorité, répondit à une question écrite posée par

M. DE SMET sur le nombre de concentrations charbon-charbon, charbon-acier et acier-acier.

M. DE SMET (démocrate-chrétien, Belgique) se déclara satisfait des réponses fournies par M. COPPE. Ces données montrent que la situation de la Communauté est satisfaisante. La politique appliquée jusqu'à présent en la matière peut donc être poursuivie.

L'orateur demanda ensuite jusqu'à quelles limites on pouvait aller, surtout en ce qui concerne les concentrations verticales. Il demanda à la Haute Autorité de veiller au bon approvisionnement en charbon domestique et à ce que les petites industries soient en mesure de suivre le rythme du renouvellement technique et économique.

Au nom du groupe socialiste, M. KREYSSIG (République fédérale d'Allemagne) constata que la Haute Autorité avait limité son action à une application mécanique du Traité, sans conduire une politique qui lui soit propre. La Haute Autorité n'exerce aucun contrôle effectif sur les concentrations. Les rationalisations obtenues grâce aux concentrations n'ont pas entraîné de baisse des prix. De plus, les privilèges dont les propriétaires de charbon jouissent en matière d'approvisionnement renforcent la tendance à la concentration. Les privilèges de l'auto-consommation donnent une importance excessive aux lois de la rarefaction des quantités disponibles. Enfin, la concentration croissante empêche la Haute Autorité de fournir une aide en cas de nécessité et rend plus difficile l'approvisionnement régulier.

Pour M. POHLE (démocrate-chrétien, République fédérale d'Allemagne) l'idée que l'intégration du charbon dans la sidérurgie fait disparaître le charbon du marché ne répond pas à la réalité. Les statistiques montrent que si l'auto-consommation augmente, la part des autres consommateurs augmente aussi. Cette sorte d'intégration ne peut pas faire obstacle, non plus à l'utilisation chimique du charbon car c'est précisément la sidérur-

gie qui a la haute main sur la chimie charbonnière. En outre, on constate que ce sont les charbonnages dépendant de l'industrie sidérurgique qui donnent l'exemple de la modernisation.

En ce qui concerne les rapports entre l'article 66 et les articles 2 à 5 du Traité, l'orateur conteste que les parties contractantes aient voulu faire, à l'article 66, une référence générale aux articles 2 à 5.

Répondant à certaines objections, M. POHLE demande à M. DEBRE de faire confiance aux parlementaires allemands qui mettront toute leur énergie à contrôler l'évolution des concentrations.

M. DEBRE (républicain social, France) estime qu'il existe un problème de fond. La valeur d'une concentration ne doit pas être appréciée seulement du point de vue technique et économique mais également du point de vue politique. Faire prévaloir les considérations politiques sur les considérations purement techniques, c'est la raison d'être de la Haute Autorité. Celle-ci doit veiller à ce que des concentrations utiles techniquement et économiquement ne deviennent pas dangereuses politiquement.

Si aucun consommateur ne s'est encore plaint des concentrations, déclara M. SASSEN (Président du groupe démocrate-chrétien, Pays-Bas), il ne faut cependant pas oublier la situation difficile dans laquelle se trouvent les tréfileries qui ne fabriquent pas elles-mêmes de fil machine.

Il est essentiel que la Haute Autorité réponde à la question suivante : le charbon devient-il de plus en plus une matière première pour la sidérurgie ?

Enfin, M. SASSEN demanda à la Haute Autorité de définir, le plus rapidement possible, une ligne politique dans le domaine des concentrations qui pourra être discutée par l'Assemblée.

Après que M. COPPE, Vice-président de la Haute Autorité, eut répondu à deux questions de M. KREYSSIG, notamment sur le volume de la consommation des usines, M. ETZEL, Vice-président de la Haute Autorité répondit aux différents orateurs et se félicita de la publication du rapport de M. FAYAT qui indique la voie d'une collaboration fructueuse avec les commissions compétentes de l'Assemblée.

La Haute Autorité ne peut exercer aucune contrainte. On ne peut donc pas attendre d'elle une politique constructive en matière de concentrations. Néanmoins, la Haute Autorité peut poser certaines conditions d'après l'article 66, paragraphe 2.

L'orateur aborda ensuite le problème de l'approvisionnement en charbon et du déficit en énergie qui devra être comblé par des importations de charbon, de pétrole et d'énergie nucléaire.

Contrairement à M. KREYSSIG, le Vice-président de la Haute Autorité ne pense pas que la tendance à soumettre le charbon au contrôle des entreprises sidérurgiques porte atteinte aux droits de la Haute Autorité.

On ne peut pas subordonner l'autorisation de concentrations à l'obligation de produire des tonnages déterminés et d'appliquer certains prix. Dans chaque cas de concentration, la Haute Autorité a minutieusement examiné et analysé tous les éléments. On ne peut pas soumettre les entreprises concentrées à un contrôle spécial, sinon on se rendrait coupable de discrimination.

M. ETZEL ne pense pas non plus qu'il soit possible de fixer une limite aux concentrations. Il faut s'en tenir à la méthode pragmatique suivie jusqu'à présent.

Après un bref échange de vues entre MM. DEBRE, ETZEL et POHER au sujet des critères à adopter en matière de concentrations - technique, éco-

nomique ou politique - l'Assemblée renvoya à une session ultérieure les conclusions à tirer du présent débat.

Au cours de la séance du 17 mai, un rapport intérimaire sur le problème général de la coordination des transports européens (Doc. n° 27), fait par M. KAPTEYN (Pays-Bas, socialiste) au nom de la Commission des transports, a été présenté à l'Assemblée.

M. KAPTEYN a indiqué que la Commission considérait avec un souci croissant les difficultés que la Haute Autorité devait surmonter dans le domaine des transports. Les travaux des experts auxquels elle a fait appel permettent cependant déjà de constater qu'une coordination des transports est nécessaire et peut être réalisée, ce qui confirme l'opinion de la Commission. Dans son rapport la Commission se propose d'indiquer des solutions possibles. Elle espère que la Haute Autorité fera connaître au cours de la session de juin les résultats auxquels elle est parvenue jusqu'à présent.

Au cours des débats, M. CARBONI (Italie, chrétien-démocrate) a pris position au sujet des problèmes de la navigation intérieure. Des indications de la Haute Autorité, il ressort que la situation des frets de la navigation sur le Rhin est différente de celle existant pour les autres voies fluviales. L'orateur a constaté avec satisfaction que, contrairement à ce qui avait été indiqué l'année précédente, à savoir que les Actes de Mannheim empêchaient toute intervention efficace dans la navigation rhénane, il semble que l'on ait reconnu maintenant que ces Actes n'empêchaient pas une liberté totale en matière de commerce et de navigation sur le Rhin. Les difficultés actuelles paraissent résulter des recommandations formulées en 1952 à Strasbourg, par une Conférence économique pour la navigation sur le Rhin. L'orateur a demandé à la Haute Autorité de donner à ce sujet des indications précises. Pourquoi, notamment, les gouvernements représentés à cette

Conférence n'auraient-ils plus aujourd'hui la possibilité d'agir dans ce domaine ? Quelle est en outre la valeur effective des recommandations faites et, pour les services de la Communauté, ont-elles plus de valeur que les règles du Traité ? L'orateur a formulé l'espoir d'obtenir une réponse à ces questions sur lesquelles il reviendra lors de la session de juin.

M. DEBRE (France, non inscrit) a rappelé les questions qu'il avait posées à la Haute Autorité au sujet de certains tarifs d'exception auxquelles il n'avait été répondu que par un simple exposé des données du problème et par la promesse d'une étude. Il espère que cette étude sera bientôt terminée afin que le problème puisse être traité au cours de la session de juin.

La session de mai a pris fin par la présentation d'un rapport fait par M. NEDERHORST (Pays-Bas, socialiste) au nom de la Commission des affaires sociales et de la Commission de la sécurité et du sauvetage dans les mines, sur les problèmes de la création et des compétences de l'organe permanent dont l'institution avait été décidée par le Conseil spécial de Ministres, lors de sa session du 10 mai 1957 (Doc. n° 28).

Avec ce rapport, a été présentée une proposition de résolution destinée au Conseil de Ministres, dans laquelle l'Assemblée se félicitait de la création de cet organe permanent et demandait qu'il soit constitué dans les plus courts délais et doté des pouvoirs mentionnés dans les conclusions de la Conférence sur la sécurité dans les mines et proposés au Conseil de Ministres par la Haute Autorité.

En motivant la proposition, M. NEDERHORST a indiqué que le nouvel organe devait recevoir des tâches bien définies, consistant à recueillir des renseignements sur la situation dans les mines et à les communiquer aux autorités compétentes, à organiser des cours sur les mesures de sécurité, à

encourager l'échange de renseignements et, enfin, à établir des contacts entre les organismes de sauvetage dans les différents pays.

Les représentants chrétiens-démocrates SABASS (République fédérale), CARBONI (Italie), KOPF (République fédérale) et BERTRAND (Belgique) ont ensuite la parole et M. SABASS a souligné l'urgence de l'adoption immédiate de la résolution, afin qu'il puisse en être tenu compte au cours de la prochaine session du Conseil de Ministres le 16 juin et que le Conseil puisse prendre une décision. Au sujet de la proposition faite par la Conférence sur la sécurité dans les mines et par la Haute Autorité, de donner dans les pays de la Communauté une confirmation législative des recommandations qu'elles avaient faites, M. SABASS a indiqué que cette procédure se heurterait dans la République fédérale à des difficultés d'ordre constitutionnel mais qu'elles seraient surmontées grâce à la volonté d'assurer au plus haut point la sécurité dans les mines dans tous les pays de la Communauté.

M. CARBONI a évoqué le problème du désintéressement de la jeunesse pour la profession de mineur et a indiqué que dans les pays où la sécurité dans les mines était assurée au maximum les jeunes mineurs étaient beaucoup plus nombreux. C'est pourquoi l'augmentation de la sécurité constitue une condition indispensable de l'accroissement de la production.

Après une brève intervention de M. KOPF à propos d'une question de terminologie et un avis donné par M. BERTRAND sur la signification de la résolution, la proposition a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée.

La seconde partie de la session ordinaire
s'est ouverte le 24 juin 1957.

Le Président a annoncé la nomination de M. BOHY, désigné par la Chambre des Représentants

de Belgique en remplacement de M. FAYAT, démissionnaire. M. BOHY a été nommé membre des Commissions du marché commun et des questions juridiques ainsi que de la Sous-commission de la politique commerciale.

Après approbation de l'ordre du jour, M. BLANK (République fédérale, libéral) a pris la parole pour présenter son rapport fait au nom de la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune sur les comptes des quatre institutions de la Communauté pour le quatrième exercice (1955-1956) et sur les rapports semestriels des quatre institutions de la Communauté, sur la situation de leurs dépenses administratives au cours du premier semestre de l'exercice financier 1956-1957, ainsi que sur l'évolution de la situation financière de la Communauté au cours du quatrième exercice (Doc.n°31)

M. BLANK s'est référé à son rapport écrit, se bornant à insister sur le passage de ce document recommandant la plus grande économie en ce qui concerne les dépenses administratives. Pour conclure, il a prié l'Assemblée de prendre connaissance du rapport écrit et a déclaré qu'il n'y avait pas lieu d'adopter une résolution.

M. BLANK a ensuite présenté à la place du rapporteur, M. KREYSSIG, le rapport fait au nom de la Commission de la comptabilité sur le quatrième rapport du Commissaire aux comptes. L'orateur s'est à nouveau référé au rapport écrit qui déclare que l'Assemblée a le droit et le devoir de soumettre à sa critique le rapport du Commissaire aux comptes et il a invité l'Assemblée à adopter la proposition de résolution.

La résolution qui prend acte du rapport du Commissaire aux comptes et exprime en outre le vœu que ce rapport soit réduit à de justes proportions a été adoptée à l'unanimité.

L'orateur suivant, M. CHARLOT (France,

socialiste) a présenté au nom de la Commission de la comptabilité son rapport sur l'état prévisionnel général des dépenses administratives et sur le budget de la Communauté pour le sixième exercice financier.

L'orateur a indiqué que la Commission était satisfaite des documents fournis par la Haute Autorité et se félicitait de la bonne volonté avec laquelle celle-ci a apporté sa collaboration. Il a ensuite exprimé quelque inquiétude au sujet de l'augmentation régulière des dépenses administratives de la Haute Autorité, augmentation qui, pour l'exercice en cours, porte sur les frais d'enquête et d'études. A ce propos, l'orateur a instamment invité la Haute Autorité à éviter les doubles emplois en matière d'études et, d'autre part, il a formulé le vœu que l'Assemblée se montre raisonnable et ne demande pas à la Haute Autorité de procéder à de trop nombreuses enquêtes.

Après avoir mentionné la participation de la Communauté à l'Exposition universelle de Bruxelles et la dépense de 50 millions de francs belges prévue pour celle-ci, M. CHARLOT a déclaré que la Commission était très satisfaite de la gestion financière de la Haute Autorité, et pour conclure, il s'est félicité de l'étroite collaboration existant entre les deux institutions pour le plus grand bien de la Communauté.

M. CARBONI (Italie, démocrate-chrétien) a traité brièvement les problèmes relatifs au fonctionnement et au personnel du secrétariat de l'Assemblée Commune. L'orateur a critiqué les mesures d'harmonisation prises au sein du secrétariat pour aligner les qualifications des fonctionnaires sur celles des autres institutions, contestant la valeur des principes directeurs appliqués et mettant en lumière les aspects regrettables de ces mesures.

M. SABASS (République fédérale, démocrate-chrétien) a souhaité une nouvelle réduction du taux du prélèvement ou, au cas où cela ne serait

pas possible, un accroissement des investissements. Il a ensuite souligné qu'à côté de la Haute Autorité, certaines associations d'entrepreneurs ont également apporté leur concours pour la participation de la Communauté à l'Exposition de Bruxelles en fournissant du matériel d'exposition. Enfin, l'orateur s'est associé aux vœux et aux propositions de M. CARBONI.

L'Assemblée a ensuite entendu M. MAYER, Président de la Haute Autorité, qui a souligné la faible mesure dans laquelle les dépenses ont augmenté, et M. FINET, membre de la Haute Autorité, qui a donné au rapporteur l'assurance que la Haute Autorité faisait preuve de l'attention la plus scrupuleuse en ce qui concerne les études et les enquêtes à entreprendre.

La discussion a pris fin avec une intervention de M. CHARLOT qui s'est déclaré d'accord avec M. CARBONI et a confirmé que la Commission de la comptabilité approuvait les critères administratifs retenus par la Haute Autorité.

Le 25 juin, l'Assemblée entendit une déclaration de M. REY, Ministre des Affaires économiques de Belgique et Président du Conseil spécial de Ministres. L'orateur fit état des progrès réalisés sur certains points par le Conseil depuis la session de mai de l'Assemblée Commune. Il fit ensuite quelques observations sur les critiques auxquelles la Haute Autorité et le Conseil spécial de Ministres sont parfois exposés. On semble oublier les difficultés auxquelles ces deux institutions se heurtent. On sait en effet qu'en régime démocratique l'autorité des gouvernements est limitée. Par conséquent, ce qui est étonnant, ce n'est pas qu'on ait fait si peu de progrès, c'est qu'on en ait fait autant en si peu de temps. En ce qui concerne la Haute Autorité, nul ne contestera qu'elle agit sagement en n'utilisant pas tous les pouvoirs que le Traité lui confère dans les domaines où elle risque de se heurter aux gouvernements.

M. REY mit en relief les résultats obtenus par les trois intégrations économiques européennes: l'O.E.C.E., le Benelux et la C.E.C.A. La première a certes rendu de grands services en matière de libération des échanges des 16 pays membres, mais chacun reconnaît que ses possibilités sont limitées. C'est d'ailleurs pourquoi on cherche aujourd'hui d'autres formes d'intégration.

L'expérience du Benelux a démontré que l'intégration est possible malgré les différences de salaires et de charges sociales. Toutefois, l'absence d'une autorité indépendante, possédant des pouvoirs propres, a fait en sorte que les progrès du Benelux ont été très faibles en ce qui concerne l'intégration des politiques économiques générales des trois pays, notamment en matière d'impôts, de crédit, d'investissements et de salaires.

Cette autorité existe précisément dans la C.E.C.A., si bien que la Communauté a pu jouer le rôle d'une animatrice. Néanmoins, la limitation de cette Communauté à deux secteurs de l'économie a été un obstacle.

M. REY a conclu que l'Assemblée Commune a bien rempli son rôle jusqu'à présent. Les résultats obtenus devraient lui donner pleine confiance dans l'avenir de la Communauté.

M. SCHÖNE (République fédérale d'Allemagne, socialiste) souligna l'intérêt d'un dialogue vivant entre la Haute Autorité, l'Assemblée Commune et le Conseil spécial de Ministres. Les discussions du Conseil spécial de Ministres ont traîné en longueur. Ce fait illustre les difficultés auxquelles se heurte l'harmonisation de la politique économique de pays membres de la C.E.C.A.

L'Assemblée Commune désirerait avoir quelques explications au sujet de ces retards. M. SCHÖNE se déclara d'accord avec le ministre REY : à la

veille de la fin de la période transitoire, le moment est venu de dresser le bilan. Estimant indispensable que des conversations entre le Conseil spécial de Ministres et la Haute Autorité aient lieu auparavant, l'orateur a proposé que lors d'une des prochaines sessions de l'Assemblée Commune, par exemple celle de Rome en novembre, mais en tous cas avant la fin de la période transitoire, un débat approfondi soit consacré aux rapports entre les institutions de la Communauté.

M. BERTRAND (Belgique, démocrate-chrétien) a formulé certaines critiques à l'adresse du Conseil spécial de Ministres. Le Conseil s'est réuni en mai et en juin 1957 mais il n'a pris aucune décision sur la constitution de l'organe permanent chargé de poursuivre les travaux de la conférence sur la sécurité dans les mines de houille. L'orateur a prié le Président du Conseil spécial de Ministres de soumettre sa suggestion au Conseil afin d'éviter de nouveaux retards.

M. SABASS (République fédérale d'Allemagne, démocrate-chrétien) a demandé au Conseil spécial de Ministres d'assister au complet à la session de Rome en novembre. M. KAPTEYN (Pays-Bas, socialiste) a insisté pour que le Conseil spécial de Ministres et les ministres des transports des six pays en arrivent à un accord sur une politique commune des transports. M. REY répondit aux orateurs. Il réfuta les reproches adressés par M. BERTRAND au Conseil spécial de Ministres. Il se déclara d'accord avec MM. SCHÖNE et SABASS sur l'opportunité d'instaurer une étroite coopération des institutions de la C.E.C.A. Il rappelle enfin sa suggestion de l'année précédente : grouper sur un ou deux jours les débats pour lesquels l'Assemblée souhaite la présence des ministres.

Le 25 juin a eu lieu le débat sur le rapport présenté par M. ARMENGAUD (France, groupe libéral) au nom de la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production, sur la mission d'étude et d'information effectuée dans les territoires périphériques de la République fédérale d'Allemagne (14 au 19 janvier 1957)(Doc. n° 33).

En présentant son rapport, l'orateur a mis en relief les difficultés auxquelles se heurtent les entreprises charbonnières et sidérurgiques voisines de la frontière de l'Est de la République fédérale. L'afflux de réfugiés de la zone orientale a posé des problèmes délicats en ce qui concerne la création de nouveaux emplois et la construction de logements. Les échanges entre les deux Allemagnes sont très limités et, pour cette raison, les entreprises visitées ont dû chercher de nouveaux débouchés et de nouvelles sources d'approvisionnement.

Toutefois, ces entreprises sont économiquement actives et, de plus, elles ont été contraintes par leurs difficultés à accomplir un notable effort d'amélioration technique.

Il reste le problème des tarifs des transports, pour lequel il serait bon que la Haute Autorité recherchât une solution afin de mettre diverses entreprises dans des conditions comparables de concurrence.

Au cours de la discussion qui a suivi, un orateur démocrate-chrétien et trois socialistes ont pris la parole.

Parlant au nom du groupe démocrate-chrétien M. SABASS, comme le rapporteur, s'est déclaré satisfait des résultats de la mission. Il a ensuite évoqué certains points, en observant que les aides accordées sur le plan local dans les régions périphériques ne portent pas préjudice aux objectifs de la Communauté et que la politique tarifaire est conforme au Traité. En conclusion, l'orateur a souligné les résultats obtenus sur le plan technique par les entreprises visitées et a confirmé l'utilité et l'importance des missions d'étude.

M. KAPTEYN (Pays-Bas) a observé que la situation économique des régions périphériques

d'Allemagne posait des problèmes très complexes de caractère économique dont la solution devait être étudiée en tenant compte des grands problèmes politiques tel que celui de la réunification de l'Allemagne.

M. DE BLOCK (Belgique) a indiqué que l'extraction du fer des nouveaux gisements de Salzgitter devait rester dans des limites économiques et concurrentielles. Il a ensuite souligné l'importance de la recherche technique démontrée par les résultats obtenus à Salzgitter et a demandé à la Haute Autorité d'accorder des subventions dans ce domaine.

M. SCHÖNE (République fédérale d'Allemagne) a ajouté certaines précisions techniques en ce qui concerne la question des tarifs en assurant qu'ils étaient justifiés par les conditions particulières dans lesquelles se trouve, par exemple, le Palatinat en ce qui concerne l'approvisionnement en combustibles.

Enfin, le rapporteur a apporté la conclusion des débats soulignant comme M. DE BLOCK l'importance de la recherche technique et rappelant la nécessité d'étudier une solution du problème des tarifs spéciaux.

Le 28 juin, l'Assemblée a adopté à l'unanimité une résolution relative au problème des investissements et du développement à long terme de la production, dans laquelle, notamment, il est demandé à la Haute Autorité de tenir compte des diverses observations exprimées dans le rapport sur la mission d'étude en Allemagne en s'inspirant des discussions ayant lieu à ce sujet.

Le 25 juin, M. KAPTEYN a présenté au nom de la Commission des transports son rapport "sur les transports dans la Communauté et les paragraphes 5 et 137 à 147 du cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté".

L'orateur s'est déclaré en principe satisfait des résultats obtenus par la Haute Autorité, parmi lesquels il a indiqué l'entrée en vigueur

des tarifs directs internationaux et de l'accord avec la Suisse. Il a ensuite parlé du problème des disparités des frets de la navigation fluviale, en témoignant d'une certaine préoccupation à propos des difficultés non encore résolues dans ce domaine. En terminant, l'orateur a rappelé le paragraphe 10 de la Convention relative aux dispositions transitoires qui permet à la Haute Autorité de faire des recommandations au cas où, après deux ans et demi, l'accord des gouvernements des Etats membres ne serait pas réalisé. Au nom de la Commission des transports, M. KAPTEYN a demandé à la Haute Autorité d'envisager une telle éventualité en ce qui concerne les problèmes des disparités.

La discussion du rapport a eu lieu le 26 juin.

M. SCHAUS (Luxembourg, groupe libéral) a souligné l'incidence du prix des transports sur les coûts de production et, de ce fait, sur le progrès économique et social. Comme M. KAPTEYN, il a déploré les insuffisances du Traité en matière de politique des transports et a exclu la possibilité de se prononcer sur l'ensemble du problème avant que les travaux de la Commission soient parvenus à leur conclusion. Il a enfin invité la Haute Autorité à examiner en tout cas l'éventualité d'une intervention en faveur des entreprises de transports de la Communauté pour les mettre en mesure de faire face à la concurrence d'outre-Atlantique.

M. SPIERENBURG (membre de la Haute Autorité) a observé que la Haute Autorité devait se limiter à poursuivre son action dans le domaine des transports avec les moyens dont elle disposait. Après avoir rappelé les résultats obtenus par elle dans ce domaine (tarifs ferroviaires directs internationaux et accord avec la Suisse), l'orateur a indiqué certaines mesures tarifaires actuellement à l'étude et a ainsi évoqué certains problèmes particuliers.

Il a affirmé à MM. DEBRE, ARMENGAUD et KAPTEYN que la Haute Autorité poursuivait son étude des tarifs spéciaux appliqués en Allemagne pour le transport du charbon destiné aux entreprises sidérurgiques.

M. SPIERENBURG a évoqué ensuite le problème des transports par eau et a rappelé les difficultés qui existaient pour aboutir à un accord sur les frets de la navigation fluviale. La Haute Autorité a affirmé son droit d'éliminer les discriminations et également affirmé le principe qu'un éventuel accord devait s'appliquer en premier lieu au charbon et à l'acier. Le Conseil a accepté ces principes et l'accord s'est fait sur la base d'un texte déterminé avec une seule réserve. On espère résoudre cette dernière difficulté au cours de la réunion du 9 juillet.

En concluant, l'orateur a approuvé la manière dont la Commission appréciait la situation et a exprimé sa confiance dans le fait qu'avec l'appui des gouvernements et de l'Assemblée Commune, les principaux problèmes seraient résolus avant l'expiration de la période transitoire.

M. DEBRE (France, non inscrit) a noté que la Haute Autorité se limitait à préciser des éléments d'une décision sans la prendre. Il a ensuite demandé à la Haute Autorité de prendre en considération l'évolution des tarifs au cours des années précédentes pour apprécier les arguments en faveur de certains tarifs de soutien. Il s'est enfin réservé de réexaminer la question au cours de la prochaine session, quand la Haute Autorité aurait pris sa décision.

Le rapporteur a remercié la Haute Autorité pour sa communication et l'a invitée à fournir au plus vite des informations circonstanciées à la Commission des transports.

Enfin, M. SPIERENBURG a donné des assurances à M. DEBRE et à M. KAPTEYN dans le sens désiré par ceux-ci.

A l'issue du débat, le 28 juin l'Assemblée a adopté une résolution sur le problème des transports dans la Communauté.

Dans la résolution, après avoir exprimé sa satisfaction des progrès accomplis dans ce domaine

et réaffirmé la nécessité de poursuivre une politique commune des transports dans les six pays, l'Assemblée déplore le défaut d'accord des gouvernements en ce qui concerne la disparité des frets et exprime le voeu que sera respecté le délai du 15 octobre 1957 pour la préparation d'un projet de convention relative au règlement des problèmes des transports routiers.

Enfin, l'Assemblée souligne la nécessité de la publicité des tarifs dans tous les secteurs des transports et suggère que la Haute Autorité termine le plus rapidement possible l'examen des tarifs spéciaux.

Un rapport sur les parties du cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté, relatives à la sécurité et au sauvetage dans les mines (Doc. n° 38) a été présenté, au nom de la Commission de la sécurité et du sauvetage dans les mines, par M. BERTRAND (Belgique, chrétien-démocrate), au cours de la séance du 25 juin après-midi.

L'orateur a rappelé les enquêtes de la Haute Autorité dans le domaine de la sécurité du travail, qui doivent maintenant avoir leur réalisation pratique. La sécurité a la priorité sur la production et, pour cette raison, la Commission a examiné plus particulièrement la création projetée d'un organe permanent pour la sécurité dans les mines. Cet organe doit avoir comme tâche de poursuivre les travaux de la Conférence sur la sécurité, de s'informer des mesures de sécurité prises dans les différents pays, de réunir périodiquement les responsables dans le domaine de la sécurité et enfin d'établir et d'entretenir des rapports avec les pays tiers et les organisations internationales en ce qui concerne les problèmes de sécurité du travail. Par ailleurs, la Commission invite la Haute Autorité à convoquer dans les meilleurs délais une seconde conférence sur la sécurité dans les mines de fer et dans l'industrie métallurgique. Elle fait en outre remarquer que certaines mesures proposées dans le rapport de la Conférence pourraient être appliquées.

La discussion du rapport a été ouverte le 26 juin par M. NEDERHORST (Pays-Bas, socialiste). A son avis, les difficultés qu'éprouve le Conseil de Ministres concernant l'institution de l'organe permanent, résultent notamment d'une lutte pour la compétence entre le Conseil et la Haute Autorité. Il semble que le Conseil veuille reprendre d'une main ce qu'il a donné de l'autre.

En ce qui concerne un "Statut international du mineur", l'orateur regrette que l'on en soit encore à l'approbation de principe de cette idée. Un grand danger pour la sécurité réside en outre dans les difficultés de langue pour les travailleurs étrangers. L'organe permanent doit également se préoccuper de ce problème.

L'orateur a demandé enfin la création rapide de cet organe sans lequel les conclusions des enquêtes sur les causes de la catastrophe de Marcienne ne peuvent être étudiées sur le plan européen.

En terminant, l'orateur s'est également prononcé pour la convocation d'une seconde conférence sur la sécurité dans les mines de fer et l'industrie métallurgique.

M. SABASS (République fédérale, chrétien démocrate) a regretté que les nombreuses revendications au sujet de la sécurité n'aient pas eu de suite, ce qui s'explique notamment par le fait que, sauf à l'article 55, paragraphe 1, le Traité ne s'occupe pas de questions techniques et, d'autre part, que les membres du Conseil de Ministres agissent en qualité de représentants des gouvernements. C'est pourquoi, l'orateur a demandé, comme M. NEDERHORST, que l'organe permanent soit créé aussi rapidement que possible et commence son travail.

La demande faite à la Haute Autorité d'étendre les mesures de sécurité aux mines de fer et à l'industrie métallurgique est encore prématurée. Il faut d'abord que l'organe permanent ait commencé son travail. Une extension de ses tâches pourrait être envisagée lorsqu'après l'entrée en vigueur du

Traité sur le marché commun général, ces problèmes pourront être examinés dans un cadre plus large.

En considération de l'urgence de la sécurité dans les mines, M. GAILLY (Belgique, socialiste) a demandé également que la création de l'organe permanent soit accélérée; elle n'a cependant pas besoin d'être attendue par les gouvernements pour que ceux-ci appliquent les recommandations de la Conférence. M. GAILLY a attaché un intérêt particulier à la formation professionnelle des mineurs. Trop souvent, il arrive que le mineur ne soit pas suffisamment informé des dangers de sa profession. L'orateur s'est enfin prononcé pour une étude des questions de sécurité dans les mines de fer et dans l'industrie sidérurgique, bien que la priorité doive être donnée aux mineurs.

Dans sa réponse, M. FINET a souligné que la Haute Autorité s'est, depuis longtemps, préoccupée des questions de sécurité et a appliqué les résolutions de l'Assemblée. Récemment, elle a décidé d'affecter trois millions de dollars à la recherche sur la prévention des accidents, à la réadaptation des victimes d'accidents et à la lutte contre les poussières.

M. FINET s'est félicité de ce que le rapporteur ait insisté sur la nécessité de la création de l'organe permanent en donnant ainsi un précieux appui à la Haute Autorité qui a été à l'origine de la proposition. Au sujet des éventuels conflits de compétence avec le Conseil de Ministres que redoute M. NEDERHORST, la Haute Autorité défendra fermement ses propositions car elle désire tout autant que l'Assemblée que cet organe soit efficace et ne soit pas un simple paravent masquant l'inaction.

Au sujet des déclarations de M. SABASS, l'orateur a indiqué que la Haute Autorité ne pouvait formuler que des recommandations et que, seuls, les gouvernements étaient habilités à prendre les mesures législatives ou réglementaires nécessaires. Les propositions établies par la Conférence sur la sécurité ne seront pas adressées à

l'organe permanent mais aux gouvernements; l'organe permanent ne pourra qu'en suivre l'application.

L'orateur s'est déclaré d'accord avec M. GAILLY sur la nécessité d'améliorer la formation professionnelle. Il a rappelé l'activité de la Haute Autorité dans ce domaine et, notamment, son action actuelle à Luxembourg, dont on peut attendre des résultats concrets.

Après une brève intervention de M. TRIBOULET (France, libéral) qui a mis en garde la Haute Autorité contre de trop grandes exigences qui risqueraient de provoquer de nouveaux retards, M. NEDERHORST a pris à nouveau la parole et a demandé à la Haute Autorité si elle était en principe d'accord pour convoquer une conférence sur la sécurité dans les mines de fer et dans l'industrie sidérurgique.

Parlant au nom du groupe libéral, M. ARMENGAUD (France) s'est félicité de ce que les gouvernements aient accepté de se dessaisir d'une partie de leurs prérogatives, pour permettre une étude en commun du problème de la sécurité dans les mines. Par ailleurs, des mesures de coordination doivent être prises pour les transferts de main-d'oeuvre, car on ne peut admettre que les pays d'origine des travailleurs réclament le droit d'envoyer des délégués nationaux auprès des entreprises. Un tel contrôle est incompatible avec l'esprit de la Communauté.

Le Président de la Haute Autorité, M. René MAYER, a remercié la Commission et l'Assemblée d'avoir compris l'importance des efforts accomplis par la Haute Autorité en vue de renforcer la sécurité. La Haute Autorité a interprété le Traité de façon extensive et a utilisé au maximum ses compétences, ce qui n'aurait pas été possible dans la même mesure sans l'accord des gouvernements. L'accord du Conseil de Ministres pour la création d'un organe permanent constitue un progrès important et permet d'espérer des résultats qui, non seulement, ont une importance sociale mais qui conditionnent dans l'a-

venir la mobilité de la main-d'oeuvre.

La Haute Autorité accueille avec sympathie la proposition de réunir une conférence sur la sécurité dans les mines de fer et l'industrie sidérurgique. Toutefois, elle demande à l'Assemblée d'attendre encore un peu; l'action entreprise il y a un an doit être suffisamment poussée avant d'en commencer une autre.

Une proposition de résolution sur la sécurité et le sauvetage dans les mines (Doc. n° 44) déposée par M. BERTRAND au nom de la Commission de la sécurité et du sauvetage a été mise aux voix au cours de la séance du 28 juin et adoptée à l'unanimité.

Un rapport sur les conditions de vie et de travail dans la Communauté (troisième partie du cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté) (Doc. n° 35), présenté par M. LENZ au nom de la Commission des affaires sociales, a été également discuté.

Le rapporteur a déclaré que si la Commission appréciait l'action de la Haute Autorité en matière sociale, elle souhaiterait cependant qu'elle fût plus active sur certains points. Par exemple, elle aurait voulu avoir des points de comparaison pour apprécier l'évolution du niveau de vie de la Communauté, pour pouvoir déterminer si le relèvement du niveau de vie était imputable à l'intégration des six pays ou à certaines tendances générales de l'économie. En outre, elle tiendrait aussi à recevoir un aperçu du développement des recherches médicales. Elle souligne la nécessité de tout faire pour alléger le pénible travail des mineurs. A ce sujet, il serait opportun que fût élaboré aussitôt que possible un Statut international du mineur. La Commission sait gré à la Haute Autorité de la comparaison des salaires réels à laquelle elle a procédé ainsi que de ses initiatives en matière de construction de maisons ouvrières. Cependant, la Commission critique les modalités de l'aide à la réadaptation. La Haute Autorité doit, dans le cadre de ses possibilités, exercer une plus forte pression sur les

gouvernements. De même, la Commission est déçue de la façon dont est appliqué l'article 69 sur les échanges de main-d'oeuvre qui se heurtent toujours à de plus grandes difficultés. Par ailleurs, le résultat des efforts tendant à une harmonisation des conditions sociales n'est pas satisfaisant. La constitution de Commissions paritaires n'a pratiquement pas abouti. En outre, la Commission souhaite que la Haute Autorité intensifie ses efforts en matière d'hygiène générale du travail. A la veille du marché commun général, la Haute Autorité doit agir en tenant compte de la situation future.

Le premier orateur, M. GAILLY (Belgique, socialiste), a exprimé de vives critiques à propos de la politique sociale de la Haute Autorité. Si, à la fin de la période transitoire, on tire le bilan de l'activité de la Communauté, on doit constater que la C.E.C.A. n'a pas apporté aux travailleurs ce qu'ils étaient en droit d'en attendre. Ainsi s'explique une certaine indifférence dans les milieux ouvriers, qui risque de se transformer en hostilité si la Haute Autorité ne se décide pas à mener une politique plus dynamique et plus généreuse de progrès social.

Le bilan économique est incontestablement positif. La rationalisation des échanges et l'augmentation de la productivité ont provoqué un abaissement considérable des prix de revient dont, malheureusement, seuls les employeurs ont profité, alors que les travailleurs en sont restés à la portion congrue et que les consommateurs n'ont rien reçu du tout.

La Haute Autorité a fourni une masse de précieuses informations; ses efforts dans le domaine de la réadaptation de la main-d'oeuvre sont incontestables ainsi que ses initiatives pour augmenter la sécurité minière. Toutefois, ce qui a été fait jusqu'à présent dans le domaine de la construction de logements paraît dérisoire, malgré une bonne volonté incontestable et ne peut éveiller le moindre intérêt dans les milieux ouvriers.

La libre circulation de la main-d'oeuvre n'est demeurée jusqu'à présent qu'un effet oratoire. Un progrès consisterait dans la création d'une bourse du travail qui pourrait faire connaître les emplois disponibles et les conditions de travail dans les pays de la Communauté.

En ce qui concerne la formation professionnelle, sauf pour la République fédérale, les résultats sont nuls. Une fois par an, la Commission d'experts se réunit pour constater qu'il n'y a rien de nouveau. De même, la demande de création d'une Commission paritaire n'a eu aucun résultat en raison du refus des employeurs même si, grâce à la bonne volonté de la Haute Autorité, des contacts ont au moins été pris. L'Europe ne sera pas réalisée sans les travailleurs.

M. GAILLY a ensuite parlé du plein emploi qui est assuré mais surtout grâce à la haute conjoncture et à la politique de réarmement; la situation n'est donc pas saine et normale. Le droit au travail doit être assuré. La Belgique donne un bon exemple en réduisant la durée du travail mais les progrès accomplis constituent exclusivement un succès des mouvements ouvriers; la Haute Autorité n'y a pris aucune part. Par ailleurs, le Bureau International du Travail se préoccupe sérieusement de ce problème et l'orateur souhaiterait que la Haute Autorité donnât également son avis.

De même, l'harmonisation des conditions de travail, sans laquelle un marché commun n'est qu'une promesse vide de sens, laisse encore beaucoup à désirer. L'article 120 du Traité sur le marché commun qui traite de cette question est particulièrement sibyllin. L'orateur demande à la Haute Autorité ce qu'elle pense faire pour obtenir un élargissement de ses pouvoirs en matière sociale. Par ailleurs, on ne comprend pas pourquoi elle ne définit pas les objectifs généraux dans ce domaine.

Enfin, l'orateur a souligné l'indifférence ouvrière à l'égard de la Communauté et a adjuré la Haute Autorité de se faire une meilleure publicité, grâce à ses actes.

M. SASSEN (Pays-Bas, chrétien-démocrate) a exprimé ses doutes sur le fait que l'exposé de propagande de M. GAILLY contribuera à faire mieux connaître et apprécier la Communauté chez les travailleurs des mines et de la sidérurgie. Il n'a cependant pas insisté sur le rapport mais, en tant que Président de groupe, il a appelé l'attention sur le problème de la semaine tournante qui concerne essentiellement la situation sociale des travailleurs. Le travail du dimanche pose des questions qui ont incité les Eglises à prendre part à la discussion. L'orateur a lu une résolution adoptée par la direction des organisations syndicales chrétiennes des Etats membres de la C.E.C.A., dans laquelle le principe du travail du dimanche ainsi que de la semaine tournante est rejeté. Au nom de son groupe, l'orateur a insisté auprès de la Haute Autorité pour qu'elle se préoccupe sérieusement de ce problème.

En tant qu'orateur du groupe socialiste, M. NEDERHORST (Pays-Bas) a indiqué que, des rapports de la Haute Autorité, on est tenté de conclure que l'évolution sociale dans la Communauté est parfaitement saine et il importe de rechercher si cette impression est fondée. Tout d'abord, il faut se demander si le niveau de vie dans les industries de la Communauté est supérieur à celui que l'on note dans d'autres industries. Les chiffres faisant défaut, la question reste posée.

Deuxièmement, il faut examiner si l'harmonisation définie comme "égalisation dans le progrès" est devenue un fait. Pour l'industrie sidérurgique, ce n'est pas le cas. Dans l'industrie charbonnière, la situation est différente, mais, dans l'ensemble, elle n'est pas satisfaisante et, en particulier, l'Italie est très en retard. L'orateur souhaite obtenir des éclaircissements de la Haute Autorité à ce sujet.

Troisièmement, il faut se demander dans quelle mesure le groupe "oublié" des utilisateurs a tiré profit de l'existence de la Communauté. Dans le rapport de la Haute Autorité, aucune indication ne figure à ce sujet et l'orateur demande une réponse à cette question.

Une quatrième question est celle de savoir si le plein emploi est assuré. Aucun problème de cet ordre ne s'est posé au cours des dernières années mais cet avantage n'est peut-être qu'apparent car, dans les périodes de haute conjoncture, la réadaptation s'effectue plus aisément. La Haute Autorité est trop optimiste et, lors d'un éventuel fléchissement de la conjoncture, la réadaptation poserait de plus grands problèmes à la Communauté. A ce sujet, le groupe socialiste formule de sérieuses objections contre la proposition faite par M. SABASS à la Haute Autorité de réduire à nouveau le prélèvement. Le cinquième point concerne la construction de logements. Les besoins en logements se sont accrus et le groupe socialiste insiste auprès de la Haute Autorité pour qu'elle entreprenne une étude approfondie sur la pénurie de logements et en fasse mention dans ses rapports. Il en est de même pour les baraques dont on ne sait pas exactement si elles ont été, comme prévu, remplacées par de nouvelles constructions.

L'orateur a critiqué en outre le fait qu'à propos d'un Statut du mineur, nul progrès n'avait été accompli. Certes, la Haute Autorité ne peut établir un tel statut de son propre chef mais elle pourrait convoquer une conférence groupant les travailleurs, les employeurs et les gouvernements.

L'orateur a ensuite souligné l'urgence d'une enquête sur la réduction de la durée du travail et a constaté que de nombreux grands problèmes demeuraient encore sans solution et que le groupe socialiste attendait de la Haute Autorité un plus grand dynamisme. Sinon, il ne pourrait appuyer sa politique sociale.

Le Président de la Haute Autorité, M. René MAYER, a répondu à M. NEDERHORST qu'il pouvait répéter ce qu'il avait déjà dit au mois de mai sur les avantages que le marché commun avait apportés aux consommateurs, en ralentissant la hausse des prix inévitable en période de haute conjoncture. En ce qui concerne la réadaptation, s'il est vrai que la haute conjoncture permet à des entreprises marginales de se maintenir, la Haute Autorité n'est

pas habilitée à mobiliser la main-d'oeuvre de ces entreprises pour la diriger vers d'autres. Enfin, aucun texte n'oblige la Haute Autorité à construire elle-même des logements là où les autorités locales se refusent à le faire. L'orateur a d'ailleurs rappelé que le rapport de M. LENZ avait été adopté à l'unanimité par la Commission réunie sous la présidence de M. NEDERHORST.

M. PELSTER (République fédérale, chrétien démocrate) n'admet pas les critiques continuelles de la politique sociale. Des progrès ont été accomplis, non seulement grâce à l'influence de la conjoncture favorable mais aussi avec la participation de la Haute Autorité. A l'aide de plusieurs exemples, l'orateur a montré que, très souvent, les reproches adressés à la Haute Autorité manquaient de pertinence. Par exemple, outre les consommateurs, le négoce a largement bénéficié de l'expansion économique; sur le marché du travail, la situation est favorable et, en matière de politique des logements, la Haute Autorité et la Communauté ont accompli un travail considérable. Quand le problème du logement sera-t-il résolu ? On ne peut répondre à cette question. L'Allemagne espère l'avoir résolu en 1960. L'orateur en doute car on ne peut prévoir quelle sera l'importance de l'immigration au cours des prochaines années.

M. BERTRAND (Belgique, chrétien-démocrate) a estimé qu'un progrès réel dans la politique sociale de la Haute Autorité était indéniable, par rapport à 1953. Il s'est référé à de nombreuses statistiques établies par la Haute Autorité et a rappelé ses études sur un grand nombre de questions sociales. M. BERTRAND a demandé ensuite à la Haute Autorité ce qu'il en était de la réalisation de la convention sur l'application de l'article 69 du Traité, concernant la libre migration de la main d'oeuvre qualifiée; il a demandé aussi des renseignements sur le système de financement de la prime de poste en Allemagne. Enfin, l'orateur a constaté que la Haute Autorité avait donné suite au voeu de l'Assemblée et fixé les objectifs sociaux généraux dans son rapport.

Le rapporteur, M. LENZ, a pris à nouveau la parole et indiqué que le terme d'"harmonisation" avait été souvent mal interprété. L'harmonisation des conditions sociales est un objectif à long terme qui ne peut être atteint que dans le cadre d'une évolution organique. Toute intervention dirigée ne pourrait que compromettre ou retarder sa réalisation.

L'orateur s'est opposé résolument aux critiques de M. GAILLY. Si sa critique de la Haute Autorité et de la Communauté était fondée, la C.E.C.A. n'aurait plus le droit d'exister. C'est le contraire qui est vrai et l'existence de la C.E.C.A. a eu des conséquences très favorables.

M. FINET, membre de la Haute Autorité, a ensuite rappelé les déclarations des différents orateurs et a répondu aux critiques adressées à la Haute Autorité. Le rapporteur, M. LENZ, a eu raison de souligner la nécessité d'accorder aux mineurs un statut particulier. Il s'agit d'un travail de longue haleine qui suppose une coordination de la législation sociale des six pays. Actuellement, la Haute Autorité s'efforce de répandre l'idée que la Communauté économique européenne doit aussi être une Communauté sociale.

Au sujet des critiques de M. GAILLY, M. FINET a donné les précisions suivantes : M. GAILLY a demandé ce que la Haute Autorité comptait faire pour élargir ses compétences en matière sociale. Il faut répondre que les organisations syndicales représentées dans les institutions de la Communauté ne souhaitent pas un tel élargissement.

En ce qui concerne la construction de logements, ce n'est pas la tâche de la Haute Autorité de résoudre la crise du logement dans les six pays. S'il existe des taudis, la faute en est aux gouvernements. De même, le reproche adressé à la Haute Autorité de ne donner aucun renseignement sur le nombre de baraquements qui existent encore n'est pas fondé, car jamais un ministre n'a pu donner de telles indications. D'ailleurs, la Haute Autorité

a rencontré des difficultés pour trouver preneur de ses aides financières.

A propos de la libre circulation de la main-d'oeuvre, M. FINET a indiqué que la Haute Autorité avait déjà proposé la création d'une bourse internationale du travail mais qu'elle s'était heurtée à un refus des gouvernements qui ne veulent aucune mixtion dans leurs propres affaires.

M. GAILLY a considéré la formation professionnelle comme pratiquement nulle. Il est possible que ce soit le cas en Belgique, mais la Haute Autorité ne dispose d'aucun moyen pour obliger les employeurs à organiser une formation professionnelle comme il en existe par exemple en France, en Allemagne et au Luxembourg. Il appartient aux députés belges de déposer une proposition de loi en ce sens dans leur parlement.

En ce qui concerne la création d'une Commission paritaire, la Haute Autorité n'a pas le moyen de convaincre par la force les employeurs à se rendre à ses convocations. A propos de la durée du travail, elle ne peut, pour différents motifs, que M. FINET a exposés, se départir encore de son attitude prudente.

Dans sa réponse à M. NEDERHORST, M. FINET a indiqué que tous les efforts pour améliorer le salaire des mineurs ou des métallurgistes italiens sont limités par le niveau général des salaires dans ce pays.

En ce qui concerne les baraquements, des sondages sont prévus, mais on ne peut en attendre un dénombrement exact.

Après que M. NEDERHORST ait répondu à nouveau brièvement à MM. MAYER et FINET, la discussion du rapport de M. LENZ a été close.

Une proposition de résolution sur les conditions de vie et de travail dans la Communauté (Doc. n° 41) déposée par M. BERTRAND au nom de la

Commission des affaires sociales, a été adoptée unanimement au cours de la réunion du 28 juin, après une brève discussion à laquelle ont participé MM. BERTRAND, René MAYER et NEDERHORST.

La deuxième partie de la séance du 26 juin fut consacrée à la discussion du rapport de M. POHLE, au nom de la Commission du marché commun, sur le fonctionnement et la structure du marché commun (deuxième partie du cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté) (Doc. n° 37).

Le rapporteur commença son exposé introductif par l'étude de l'approvisionnement en charbon. Ce n'est pas un problème de quantité, car on peut toujours importer du charbon de pays tiers. C'est plutôt un problème de prix. La Communauté a donc intérêt à ce que le charbon peu onéreux provenant des bassins des pays membres soit, autant que possible, réparti selon des critères équitables. L'orateur aimerait avoir plus de précisions sur les programmes de livraison établis par la Haute Autorité ainsi que sur la consommation propre des entreprises. M. POHLE souligna que la Commission, en accord avec la Haute Autorité, s'était déclarée favorable à la conclusion de contrats de livraison et de frets à long terme. Le rapporteur évoqua successivement la question de la prime de poste, le problème des cartels. A ce propos, il demanda à la Haute Autorité d'utiliser son droit de contrôle sur les comptoirs de vente de charbon de la Ruhr, sans attendre qu'il y ait des plaintes. Il lui demanda également quelle était sa position en ce qui concerne l'O.K.U. et l'A.T.I.C.

Dans le domaine sidérurgique, M. POHLE invita la Haute Autorité à étudier de plus près les problèmes concernant l'aspect structurel des secteurs économiques intéressés de la Communauté, ceci en rapport avec les difficultés d'approvisionnement des relamineurs.

Après avoir évoqué le problème de l'intégration des charbonnages belges, l'orateur en vint au discours prononcé par le Président du Conseil spécial de Ministres. A son avis, la collaboration

entre les gouvernements et la Haute Autorité est un des éléments cruciaux qui déterminent le fonctionnement de la Communauté. Il faut que celle-ci s'adresse aux gouvernements lorsqu'elle entend que certains problèmes - transport, négoce charbonnier soient résolus dans le sens qui lui paraît souhaitable.

Enfin, M. POHLE se félicita des efforts que la Haute Autorité fait pour définir une politique charbonnière qui constitue le début d'une politique économique commune, prélude d'une intégration économique générale.

M. DE SMET (Belgique, démocrate-chrétien) examina plus particulièrement la position des charbonnages belges. Il semble que dans ce domaine, la Haute Autorité n'ait pas lutté avec une énergie suffisante. De l'avis de l'orateur, les mesures de sauvegarde ont abouti, en Belgique, à un échec. Il faudrait recourir aux réserves charbonnières de la Campine. Il se pourrait fort bien que la Belgique, conformément à l'alinéa 3 du paragraphe 6 de la Convention demande la permission d'ajourner sa participation au marché commun. Que fera alors la Haute Autorité ?

Enfin, l'orateur attira l'attention de l'Assemblée sur l'insuffisance de la coordination opérée jusqu'ici entre la Haute Autorité et les gouvernements.

M. SCHÖNE (Allemagne, socialiste) passa en revue l'action de la Haute Autorité dans tous les domaines relevant de sa compétence. Les déficiences constatées ont trois origines selon l'orateur : tout d'abord les déficiences dont la Haute Autorité n'est pas responsable : obstacles opposés par les gouvernements en matière de politique générale de la conjoncture, ou par les milieux économiques, par exemple, en matière de politique des investissements ensuite, les déficiences qui ont leur origine dans l'application et l'interprétation que la Haute Autorité a données du Traité (politique des prix, secret professionnel); enfin, les déficiences déterminées par une interprétation trop étroite du Trait

par la Haute Autorité, par exemple en matière de politique sociale.

M. SCHÖNE termina en suggérant que tous les problèmes en suspens entre le Conseil de Ministres et la Haute Autorité soient examinés par une commission qui serait chargée de les définir exactement, de transmettre la documentation au Conseil de Ministres et de fixer avec celui-ci une date à laquelle elle se réunira effectivement avec lui.

La discussion sur le rapport de M. POHLE se poursuivit le 27 juin par un exposé de M. G.M. NEDERHORST (Pays-Bas, socialiste) lequel se préoccupa, en premier lieu, de la régression du volume des échanges de charbon, de fer et d'acier. Pour l'orateur, il ne s'agit pas là seulement d'un effet de la haute conjoncture, comme le prétend la Haute Autorité, mais de la conséquence de la pénurie de charbon et des difficultés éprouvées par divers pays pour leur balance des paiements. On se trouve en face de pressions gouvernementales officieuses. Après avoir reproché à la Haute Autorité de manquer d'information sur la formation des prix de l'acier et du charbon, l'orateur estima que le fait de vouloir voter les nouveaux traités européens, qui accordent moins de pouvoirs aux commissions européennes, ne faisait pas perdre le droit de critiquer la Haute Autorité et de réclamer pour elle plus de pouvoirs.

M. ETZEL, Vice-Président de la Haute Autorité, répondit brièvement aux questions posées par les divers orateurs et aborda le problème de l'orientation future de la politique de la Communauté, la situation juridique exigeant qu'elle continue d'exister indépendamment des deux autres communautés.

La Haute Autorité a été invitée à donner une interprétation large du Traité. En aucun cas, elle ne peut ni ne veut dépasser ses attributions. Les gouvernements n'ont procédé qu'à des délégations partielles de leur souveraineté, et chaque dépassement de ses compétences entraînerait un conflit entre elle et les gouvernements.

L'orateur pense qu'à la prochaine session de l'Assemblée Commune, il serait bon de discuter des futures réglementations en matière d'importation d'énergie, de ferraille, de minerai de fer et en matière de modernisation.

M. ETZEL croit possible d'éviter une récession. Les besoins humains sont pratiquement illimités, bien que variables. Il sera donc toujours possible d'écouler la production : elle peut et doit même être augmentée.

En terminant, le Vice-Président de la Haute Autorité examine la consommation d'acier, moyen excellent d'apprécier le niveau de vie. Cette consommation est passée, dans la Communauté, de 179 kg par habitant en 1951 à 284 kg actuellement. Mieux que toute autre comparaison, ces chiffres illustrent le relèvement considérable du niveau de vie dans la Communauté.

La coordination des politiques économiques des Etats membres et le travail de la Commission mixte firent l'objet de l'exposé de M. COPPE, Vice-Président de la Haute Autorité. Les difficultés de la coordination tiennent à la diversité des problèmes à résoudre dans chaque pays, à la différence des politiques choisies et à celle des moyens dont chaque gouvernement dispose.

La Haute Autorité cherche à parvenir à une coordination des politiques économiques dans trois domaines : les prix, la productivité et les investissements. Mais tout effort de coordination se heurte à trois difficultés : les mesures gouvernementales de discrimination, le caractère partiel de l'intégration, et l'action non officielle et souvent occulte des gouvernements sur les prix.

En ce qui concerne la Commission mixte, gouvernements - Haute Autorité, l'orateur précisa qu'elle avait obtenu certains résultats notamment pour la coordination des politiques énergétiques. Elle achève actuellement ses travaux sur la structure des prix et sur la fiscalité en matière d'investissements.

M. TRIBOULET (France, libéral) s'inquiéta de l'augmentation des achats de charbon en provenance des pays tiers. Il ne faut pas oublier que la C.E.C.A. a été créée pour assurer l'indépendance économique de l'Europe. Il craint, en outre, que la politique de contrats à long terme recommandée par la Haute Autorité, trop rigide, ne permette pas à celle-ci d'atteindre son but qui doit être l'expansion régulière et sans à-coups, quelle que soit la conjoncture.

M. SASSEN (Pays-Bas, Président du groupe démocrate-chrétien) exprima sa satisfaction devant les déclarations de M. ETZEL sur la politique en matière de cartels.

Enfin, M. COPPE, Vice-Président de la Haute Autorité, répondit à M. TRIBOULET que les besoins en charbon augmentant beaucoup plus rapidement que la production, une importation permanente est indispensable. C'est pour cela que la Haute Autorité a encouragé la conclusion de contrats à long terme toujours plus avantageux.

A la suite du rapport complémentaire de M. POHLE (Doc. n° 43) présenté par M. POHER, l'Assemblée adopta, à l'unanimité, au cours de la séance du 28 juin, une résolution sur le fonctionnement et la structure du marché commun.

L'Assemblée se félicite du contenu politique de l'introduction du Rapport général, appuie l'action de la Haute Autorité dans le domaine de l'approvisionnement en charbon, invite celle-ci à suivre de près la réorganisation du système de vente des charbons de la Ruhr, attire son attention sur le problème des importations de minerai de fer, le problème de la ferraille et des laminoirs indépendants, la diminution des échanges à l'intérieur de la Communauté, la hausse des prix des produits sidérurgiques. L'Assemblée estime que l'intégration des charbons belges devrait faire d'importants progrès avant la fin de la période transitoire; elle insiste, en outre, sur la nécessité d'une meilleure coopération entre la Haute Autorité et les gouvernements. Enfin, l'Assemblée estime indispensable la

mise au point d'une politique coordonnée de la conjoncture et regrette que le Conseil de Ministres ne soit pas parvenu jusqu'ici à réaliser une telle coordination.

La séance de l'après-midi fut consacrée à la discussion des rapports de MM. PLEVEN (France, libéral) de MENTHON (France, démocrate-chrétien) et ARMENGAUD (France, libéral) sur les relations extérieures de la Communauté (Doc. n° 40) et sur le développement à long terme du marché commun et le prix du charbon (Doc. n° 32 et 34).

M. PLEVEN a déclaré que la Commission des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté n'avait aucune critique à formuler au sujet de l'activité de la Haute Autorité dans le domaine des relations extérieures et de l'information. Il a analysé brièvement les résultats obtenus par la Haute Autorité.

Le premier rapport annuel sur les travaux du Conseil d'association avec la Grande-Bretagne montre que des résultats favorables ont été obtenus en ce qui concerne les restrictions à l'exportation du charbon anglais; les négociations en vue de l'harmonisation des droits de douane de la Grande Bretagne et de la Communauté évoluent favorablement. La Haute Autorité a conclu un certain nombre d'accords avec les pays tiers (Suisse, Autriche) ainsi qu'un accord tarifaire avec les Etats-Unis au sein du G.A.T.T. Les contacts avec les pays tiers ont été maintenus dans cette organisation et le climat des discussions s'est amélioré.

La Sous-commission de la politique commerciale a mis à l'étude certaines plaintes des pays scandinaves.

La Commission au nom de laquelle l'orateur présente le rapport ne pouvait cependant ignorer le contexte politique nouveau que constituent, pour l'avenir de la Communauté, la prochaine ratification des traités de Rome et la proposition anglaise tendant à créer une zone de libre échange dans le cadre d'une association au marché commun. La Commis-

sion souhaite que l'on profite de l'expérience acquise par la C.E.C.A. et que l'on prie dès maintenant les six gouvernements de négocier avec la Grande-Bretagne et les autres pays de l'O.E.C.E. un accord de libre échange du charbon, de la ferraille et de l'acier.

Les problèmes économiques sont difficiles à résoudre du fait que l'intégration réalisée jusqu'ici ne porte que sur deux secteurs. Par conséquent, la Commission demande à la Haute Autorité d'établir des relations avec les diverses autorités qui, dans les pays membres comme dans les pays tiers, contrôlent les diverses sources d'énergie. Enfin, M. PLEVEN a félicité la Haute Autorité de s'être efforcée d'informer plus largement l'opinion publique. Il voudrait que la Haute Autorité en fasse autant, si possible, dans l'Europe de l'Est d'où partent tant de propagandes tendancieuses à l'égard de la C.E.C.A.

M. TEITGEN (France, démocrate-chrétien) a déclaré qu'il fallait se mettre en garde contre un optimisme exagéré à l'égard des propositions britanniques prétendument constructives, en ce qui concerne la création d'une zone de libre échange. M. CARBONI (Italie, membre du même groupe) approuve la proposition formulée par le rapporteur aux fins d'étendre l'action de la C.E.C.A. à tous les secteurs qu'intéressent les sources d'énergie classiques. M. SPIERENBURG, membre de la Haute Autorité, s'est arrêté ensuite aux suggestions concernant la création d'une zone de libre échange distincte pour le charbon et l'acier. Il fit état de certaines objections :

1. Il faudrait obtenir du G.A.T.T. une dérogation qui ne sera probablement pas accordée facilement:

2. La zone générale de libre échange comprendra de toute façon le charbon et l'acier.

M. SPIERENBURG a estimé en tout état de cause qu'il ne fallait pas agir avec précipitation, mais il est bien entendu que la Haute Autorité est disposée à rechercher des formes de collaboration

avec les pays tiers. M. GIACCHERO, membre de la Haute Autorité, a parlé ensuite de l'activité de la Haute Autorité dans le domaine de l'information.

M. STRUYE (Belgique, démocrate-chrétien) intervint dans le débat au sujet de la proposition de résolution qui fait allusion à une zone de libre échange pour le charbon, la ferraille et l'acier. Il croit y voir une équivoque et propose de modifier le texte. Après que le rapporteur, MM. MAYER, Président de la Haute Autorité, et GUGLIELMONE (démocrate-chrétien), Président de la Commission des affaires politiques, eurent exposé leur point de vue, l'Assemblée adopta le texte amendé.

Par cette résolution, l'Assemblée Commune invite la Haute Autorité à saisir les gouvernements des six pays d'une proposition tendant à la négociation avec la Grande-Bretagne d'un accord de libre échange applicable en tout état de cause, dans les plus brefs délais, au charbon, à la ferraille et à l'acier, et à la négociation d'un accord de libre échange de même type et dans le même domaine avec les autres pays membres de l'O.E.C.E. Elle invite les six gouvernements à faire participer la Haute Autorité au Groupe de travail de l'O.E.C.E., chargé d'étudier la création d'une zone de libre échange liée au marché commun général. L'Assemblée Commune se prononce en faveur de la coordination de la politique de l'énergie en Europe et exprime enfin le voeu que la Haute Autorité n'exclue pas par principe les pays de l'Europe orientale de son effort dans le domaine de l'information.

Le 27 juin, a eu lieu la discussion commune

1) du rapport de M. de MENTHON, fait au nom de la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production, sur le développement à long terme du marché commun (quatrième partie du cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté - chapitres XII, XIII, XIV et XV) (Doc. n° 32).

2) du rapport de M. ARMENGAUD, fait au nom de la même Commission, sur les problèmes du prix du charbon (Doc. n° 34).

En présentant son rapport, M. de MENTHON s'est préoccupé spécialement de la politique charbonnière. Pour les vingt prochaines années, les perspectives sont les suivantes : augmenter la production de 24 % et régulariser les importations. L'augmentation de la production suppose la pleine utilisation des possibilités existantes. Mais il est inutile d'augmenter la capacité de production si le problème de la main-d'oeuvre n'est pas résolu. Comblé le déficit de la main-d'oeuvre est une tâche préalable. Mais si même ces problèmes étaient résolus, il resterait celui des investissements qui sont insuffisants. Avant tout, comme l'affirme la Haute Autorité, il est nécessaire de fixer un prix du charbon qui soit rémunérateur; mais cela ne suffit pas : il faut des garanties pour les capitaux de la part des Etats ou de la Communauté.

Un autre problème de la politique à long terme est celui de la normalisation des importations. La Haute Autorité encourage la conclusion de contrats à long terme avec les fournisseurs américains. Il faudrait toutefois distinguer entre les importations destinées à couvrir le déficit structurel et celles qui sont rendues nécessaires par les variations de la conjoncture. Pour ces dernières, il faudrait prévoir des contrats à court terme. En tout cas, même si le Traité ne le dit pas expressément, les importations ressortissent à la compétence de la Haute Autorité.

Le rapporteur serait heureux que la Haute Autorité donnât son accord sur ce point.

Enfin, l'orateur a exprimé la satisfaction de la Commission pour les efforts accomplis par la Haute Autorité afin de mettre au point une politique de stockage, destinée à faire face aux variations conjoncturelles, mais il a observé qu'il fallait prévoir d'autres mesures pour remédier aux éventuelles diminutions du prix du charbon.

En concluant, le rapporteur a exprimé la satisfaction et l'approbation de la Commission pour la politique charbonnière de la Haute Autorité et,

mentionnant les problèmes qui sont encore à résoudre, il l'a assurée du plein appui de l'Assemblée.

Immédiatement après, M. ARMENGAUD a présenté son rapport. Il a mis en relief l'importance du problème des prix du charbon qui peuvent influencer sur les investissements et sur l'utilisation. La structure de ces prix varie notablement d'un pays à l'autre. Mais, pour limiter au maximum les importations et pour que les entreprises soient placées dans une situation compétitive à l'égard de l'étranger, il faut que la Haute Autorité étudie à fond et fasse connaître les composantes réelles des prix de vente et des prix de revient. A cet égard, les éléments d'information dont dispose la Commission sont insuffisants, soit en ce qui concerne le négoce qui, d'ailleurs, échappe presque complètement à la compétence de la Haute Autorité, soit en ce qui concerne la production dont la Commission ne connaît que les données globales.

Il ne sera pourtant pas possible de rapprocher les politiques économiques et fiscales dans la Communauté sans des informations plus précises. L'orateur a conclu qu'il devait être possible, sans violer le secret professionnel, de connaître les charges pesant sur les charbonnages, sur la composition de leurs prix de revient, sur la formation et le niveau des prix à la production et à la consommation, sur l'utilisation des bénéfices et sur la couverture des pertes.

M. ARMENGAUD a terminé en demandant l'adoption de la résolution présentée au nom de la Commission.

Au cours de la discussion qui a suivi la présentation des deux rapports, M. KAPTEYN (Pays Bas, socialiste), après avoir félicité M. ARMENGAUD, a appelé l'attention de l'Assemblée sur le fait que le prix du charbon dans la Communauté augmentait davantage que le prix des autres produits et sur les charges qui le rendent non compétitif par rapport aux prix anglais ou américains. Pour résoudre ce problème, des mesures sont nécessaires sur le plan de la Communauté. La Haute Autorité a laissé,

jusqu'à présent, l'initiative aux différents gouvernements qui ont adopté des mesures en contradiction avec le Traité. En concluant, l'orateur s'est demandé si la Haute Autorité voulait maintenir ou non son caractère supranational.

M. TRIBOULET (France, libéral), se référant au rapport de M. de MENTHON, a souligné comme lui, l'importance du problème de la main-d'oeuvre. Il a observé que la Haute Autorité a élargi le débat au sein de la Conférence pour la sécurité dans les mines en soulevant les problèmes de la rémunération et a, de ce fait, fourni un prétexte au Gouvernement italien pour empêcher les mineurs d'entrer en France.

M. MAYER, Président de la Haute Autorité, a donné à M. KAPTEYN l'assurance que la Haute Autorité entendait poursuivre une activité de caractère supranational. Toutefois, il a ajouté que cette activité ne devait pas nécessairement s'exercer contre la volonté des gouvernements. Mieux vaut essayer de convaincre les ministres plutôt que de provoquer des controverses et des discussions continuelles dont l'issue ne serait pas toujours celle que souhaiterait M. KAPTEYN, étant donné que les gouvernements peuvent toujours exercer certaines pressions. Toutefois, la Haute Autorité n'a pas l'intention de renoncer à ses pouvoirs aussi longtemps que le Traité n'aura pas été modifié.

L'orateur s'est ensuite adressé à M. TRIBOULET, en affirmant que les recommandations de la Conférence sur la sécurité dans les mines posent un problème humain et non un problème politique et qu'il faut espérer qu'elles seront appliquées au plus vite, de façon à influencer sans doute d'une façon favorable sur la mobilité de la main d'oeuvre italienne.

M. COPPE, Vice-Président de la Haute Autorité, est ensuite intervenu. Après avoir précisé les motifs et la portée de certaines modifications des objectifs généraux concernant le charbon, il a évoqué divers points mentionnés par M. de MENTHON en ce qui concerne la politique charbonnière.

La politique de la Haute Autorité tend à abaisser les prix de revient, à augmenter le rendement et à obtenir des économies sur la consommation. Il n'est pas nécessaire de faire à la production du charbon une situation favorisée. En période normale, cette production se défend seule. En période de crise, il y a des mesures prévues par le Traité.

En ce qui concerne les importations, l'orateur partage l'avis de M. de MENTHON. La Haute Autorité est d'accord sur ce point et elle est également disposée à examiner l'évolution des contrats à long terme, en liaison avec celle des investissements.

Enfin, M. COPPE a déclaré que ce serait déjà beaucoup si les gouvernements se mettaient d'accord sur une politique générale de stockage. A propos des prix, il a exprimé sa confiance dans la possibilité de les maintenir relativement flexibles, afin d'éviter, en cas de crise, une restriction aux importations qui serait contraire au Traité.

Répondant à M. ARMENGAUD et se référant à la résolution présentée par lui, M. COPPE a objecté :

- 1) qu'il n'estimait pas possible de déceler les subventions ou les aides spéciales grâce à un plan comptable;
- 2) que, dans aucun pays, la publication des prix de revient n'était obligatoire et que la Haute Autorité a dû obtenir l'accord des producteurs sur un schéma qui, bien qu'imparfait, permet cependant des comparaisons utiles;
- 3) que la question de la formation et du niveau des prix à la consommation était de la compétence des gouvernements qui ont, toutefois, communiqué des informations précieuses sur les marges de détail que la Haute Autorité tient à la disposition de la Commission;
- 4) qu'un plan comptable ne permettra certainement pas de connaître comment les entreprises utilisent leurs bénéfices ou couvrent leurs pertes.

M. COPPE a ensuite demandé une modification de la résolution qui se réfère à l'article 47 et mette fin aux craintes déjà manifestées par certaines entreprises.

En concluant, il a exprimé l'opinion que l'enquête de la Haute Autorité doit continuer selon les critères déjà exposés et ne doit pas être reprise sur des bases différentes.

M. DAUM, membre de la Haute Autorité, est à son tour intervenu, pour répondre à propos des investissements. Il a affirmé que, pour définir les objectifs de production pour l'acier, il fallait se montrer prudent, alors que pour le charbon, il fallait au contraire pousser l'extraction au maximum.

L'orateur a ensuite affirmé l'intention de la Haute Autorité de profiter de toute occasion pour lancer de nouveaux emprunts. Le fait qu'aient été accordés par la Haute Autorité des prêts pour des travaux déjà en cours est tout à fait normal si l'on pense que l'aménagement d'une mine peut demander de dix à douze ans.

M. DAUM a rassuré M. de MENTHON à propos du pourcentage des dépenses de recherche de la Communauté (0,5 % du chiffre d'affaires), alors que celui des Etats-Unis est de 0,9 % et que, dans ce pays, les dépenses du Bureau d'étude sont comprises dans les dépenses de recherche. En outre, dans la sidérurgie, les expériences importantes se faisant sur les installations, les entreprises hésitent à les immobiliser dans ce but étant donné la haute conjoncture. Il en résulte peut-être un certain ralentissement mais l'esprit de recherche est développé et la Haute Autorité l'encourage de toutes ses forces.

Après une brève réponse des deux rapporteurs, MM. de MENTHON et ARMENGAUD, et après une brève discussion sur un amendement présenté par MM. PLEVEN et SASSEN et soutenu par M. POHER, au cours de laquelle M. KAPTEYN est intervenu, l'Assemblée a adopté comme conclusion du rapport de M. ARMENGAUD et avec l'amendement mentionné ci-des-

sus, une résolution sur le problème du prix du charbon. Dans cette résolution, sont mentionnées en particulier certaines considérations concernant l'industrie charbonnière de la Communauté (formation artificielle des prix, charges différentes, lent développement de la productivité, nécessité de maintenir ou de rendre compétitives les industries utilisatrices) et concernant l'industrie charbonnière en général (nécessité de salaires élevés, faible importance du rapport chiffre d'affaires-capital). Comme suite à ces considérations, l'Assemblée invite la Haute Autorité à faire procéder à une enquête sur les charges pesant sur les charbonnages, sur la composition des prix de revient, sur la formation et le niveau des prix à la production et à la consommation, sur l'utilisation des bénéfices et la couverture des pertes dans les industries charbonnières de la Communauté, de la Grande Bretagne et des Etats-Unis. L'Assemblée invite enfin la Haute Autorité à examiner, en collaboration avec les Commissions compétentes et en tenant compte des dispositions de l'article 47 du Traité, les conclusions à tirer de ces études.

Le 28 juin, l'Assemblée a adopté, à l'issue de la discussion du rapport de M. de MENTHON, une résolution relative aux problèmes des investissements et du développement à long terme de la production.

Dans cette résolution, l'Assemblée se félicite de ce que les six gouvernements aient entrepris une politique commune de l'énergie; elle demande à la Haute Autorité de prendre en considération les différents aspects, mis en lumière au cours de la discussion, d'une politique de développement à long terme de l'industrie charbonnière, d'une politique de stockage (recommandée par le Rapport général), d'une coordination des importations.

L'Assemblée se félicite en outre des progrès réalisés vers un équilibre des différents stades de production dans la sidérurgie et elle invite la Haute Autorité à encourager les investissements susceptibles de diminuer les coûts de production

et d'économiser le coke et la ferraille. Elle se félicite de l'emprunt lancé aux Etats-Unis et souhaite de nouvelles opérations identiques à l'intérieur de la Communauté.

Enfin, l'Assemblée regrette la brièveté du passage du Rapport général consacrée à la recherche technique, le fait que les gouvernements et les entreprises ne prennent pas en considération l'urgence des réalisations dans ce domaine et le rôle que la Haute Autorité y est appelée à jouer par le Traité.

Le Président de l'Assemblée Commune communique l'ordre du jour de la première session de l'exercice 1957-1958, en novembre prochain à Rome.

L'Assemblée Commune, la Haute Autorité et le Conseil spécial de Ministres procéderaient à un échange de vues sur les progrès réalisés pendant la période transitoire en ce qui concerne la coordination de la politique économique, des transports et de la législation sociale des six pays. Les difficultés et les solutions possibles seraient examinées sans que l'on aborde la discussion des détails des propositions tendant à la révision du Traité C.E.C.A.

M. FURLER retraça l'oeuvre de l'Assemblée Commune au cours des années écoulées. L'Assemblée ne s'est pas contentée de critiquer, elle a indiqué une ligne politique générale, grâce à la collaboration des groupes politiques. Cette politique générale peut certainement servir de base à une politique véritablement européenne. L'Assemblée Commune a été un haut-lieu de tradition politique, de volonté politique, qui continueront à inspirer les nouvelles assemblées européennes qui absorberont l'Assemblée Commune. La C.E.C.A. poursuivra ses travaux avec la même intensité jusqu'au moment où la nouvelle Communauté fonctionnera.

Commentaires de presse

Allemagne

Selon la "Frankfurter Allgemeine Zeitung" du 8 juillet 1957, il fallait s'attendre à ce que la Haute Autorité de la C.E.C.A. reçoive de nouveau, à Strasbourg, la confiance de son parlement. Une motion de censure se serait d'ailleurs heurtée à quelques difficultés car, dans l'hémicycle de la grande salle des séances de la Maison de l'Europe, les représentants étaient trop peu nombreux. Les changements de gouvernements à Paris et à Rome et le tour d'honneur parlementaire à Bonn avaient retenu de nombreux députés dans leurs parlements nationaux. Les quelques représentants présents à Strasbourg, beaucoup moins nombreux que les interprètes et les sténographes, se sont cependant battus courageusement et avec fougue avec les membres de la Haute Autorité. Comme toujours, il s'agissait de problèmes nombreux et complexes, de caisses de péréquation, de subventions, de chiffres de production, de tarifs et de cartels. Mais à l'arrière plan, il y avait cette fois la grande et décisive question de savoir si le marché commun avait atteint son objectif et si la Haute Autorité avait rempli sa mission. En effet, c'était la dernière session ordinaire de l'Assemblée de la C.E.C.A. avant la fin de la période transitoire, ce qui constituait plus que l'expiration d'un simple délai.

Le "Manheimer Morgen" du 5 juillet 1957 constate que la C.E.C.A. n'a jamais été très populaire. A ses débuts, elle a dû supporter le reproche amer d'être uniquement un cartel international bureaucratique. Plus tard, elle a été prise à partie de deux côtés et elle a dû se défendre contre les passionnés de l'Europe selon lesquels tout va trop lentement et, par ailleurs, vaincre la résistance des protectionnistes des vieilles écoles. Dans les six gouvernements intéressés, les deux partis étaient représentés. Du fait de l'opposition existant en matière de politique économique entre les libéraux et les socialistes, la C.E.C.A. s'est trouvée sur le champ de bataille des idées. La Com-

munauté a payé pour des situations dont elle n'était pas responsable.

Le journal du D.G.B. sarrois, le "Saar Echo" du 8 juillet 1957 écrit :

"La dernière session du parlement de la C.E.C.A. qui, par ailleurs, a eu lieu pendant les grandes chaleurs, a été consacrée à un grand nombre de problèmes importants et à des discussions sur le point de savoir ce à quoi on était parvenu jusqu'à présent, quels objectifs la Communauté charbon acier devait se fixer pour les prochaines années et comment devait se développer la collaboration de la C.E.C.A. avec le futur marché commun et l'Euratom. Il y a eu de très vives discussions, au cours desquelles la vérité a été dite crûment. De graves considérations ont été exprimées et dans les déclarations des orateurs de tous les groupes, est apparue la ferme volonté de faire triompher encore plus à l'avenir l'idée européenne".

Belgique

La session de l'Assemblée Commune qui s'est tenue à Strasbourg "n'aura pas été fertile en confrontations de thèmes ni en incidents parlementaires. La plupart des parlementaires se réservent pour l'assemblée de juin qui, elle, sera très animée". Ce commentaire de "La Cité" du 17 mai 1957 reflète l'impression de la presse quotidienne de Belgique sur la session de mai.

Le même journal insiste, ensuite, sur les questions très importantes qui se discutent dans les couloirs, notamment les problèmes que soulèveront les prochains traités européens et aussi le problème des mines marginales belges et de leurs prix de revient élevés.

"Le Soir" du 17 mai relève "la violente attaque lancée contre la Haute Autorité par M. NEDERHORST", et dans son édition du 18 mai insiste sur l'idée lancée à la Commission des affaires politiques par M. René PLEVEN concernant la création d'une zone de libre échange du charbon et de l'acier.

En ce qui concerne la session de juin, "Le Soir", "La Cité" ainsi que "La libre Belgique" ont noté son caractère important. En effet, selon ces journaux, l'Assemblée devait se prononcer sur des problèmes importants mettant en cause l'efficacité de la politique de la Haute Autorité, notamment en matière de cartels. En outre, comme le note "Le Soir" du 25 juin, "le verdict d'ensemble que l'Assemblée Commune portera sur la politique de la Haute Autorité ne manquera pas d'être exploité par les partisans et les adversaires de la relance européenne dans les prochains débats de ratification".

Les débats de mercredi, remarque "Le Soir" du 28 juin, ont été marqués "par une vive attaque de certains représentants socialistes contre la politique sociale de la Haute Autorité... C'est M. Arthur GAILLY qui a tenu la vedette de cette opération. Le député socialiste de Charleroi a prononcé, en effet, un véritable réquisitoire... Cette diatribe s'est d'ailleurs attirée une réplique circonstanciée de M. Paul FINET".

Enfin, "La Cité" du 29 juin insista particulièrement sur le débat concernant la sécurité minière. Il écrivit à ce sujet "Démocrates-chrétiens et socialistes se sont entendus pour mener une offensive en faveur de la sécurité minière".

La presse flamande rapporte sans commentaires les débats de la première partie de la session ordinaire, en mai.

A l'occasion du rapport de M. POHLE, le "Nieuwe Gids" du 26 juin 1957 consacre un article à l'intégration du charbon belge dans le marché commun. Les industries belges utilisant le charbon voudraient que le charbon belge fût intégré au marché commun en février prochain. Elles prétendent que les charbonnages belges doivent pouvoir fixer leurs prix, de manière à rétablir la mobilité du mécanisme des prix. En contre-partie de la liberté totale des prix, il faut donner aux industries la liberté de s'approvisionner sans aucune restriction, notamment en charbon allemand. Cette liberté rendra

aux charbonnages belges l'habitude des conditions normales de concurrence; les mesures d'assainissement deviendront alors plus rapides.

France

Quelques quotidiens français (Les dernières Nouvelles d'Alsace, Le Monde notamment) ont donné un compte rendu des débats de l'Assemblée, mais sans commentaires. Il a été seulement souligné le caractère introductif et préparatoire de la session de mai, les discussions importantes et les décisions étant réservées pour la session de juin.

Après avoir donné de larges extraits des débats de la session de juin, "Les dernières Nouvelles d'Alsace" du 29 juin 1957 remarquèrent : "Le fait que les débats ont souvent débordé le cadre restreint de la C.E.C.A. fait dire à certains qu'ils étaient empreints d'une atmosphère de "liquidation" et que l'Assemblée voyait déjà plus loin que le charbon et l'acier".

"Le Président FURLER a démenti cette impression et a souligné que si l'Assemblée était évidemment soucieuse de l'avenir de la Communauté, elle n'en a pas moins poursuivi le travail qui lui était imparti, créant une tradition qui influencera certainement la nouvelle assemblée destinée à absorber l'Assemblée Commune".

Italie

En rendant compte des travaux de la seconde partie de la session de l'exercice 1956-1957, la presse quotidienne et périodique a mis en relief l'importance des débats de la dernière session ordinaire de l'Assemblée Commune au cours de la période transitoire, non seulement pour le caractère politique toujours plus affirmé des travaux du parlement de la C.E.C.A., mais aussi pour les débats qui ont eu lieu à la veille de la ratification des traités de Rome par les parlements des pays membres.

Dans le compte rendu des travaux, la presse a attiré l'attention sur les débats de caractère social relatifs à l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les industries de la C.E.C.A. et aux problèmes sur la sécurité et le sauvetage dans les mines de charbon.

Les deux quotidiens économiques et financiers de Milan "24 Ore" et "Il Sole" ont suivi avec une particulière attention les travaux de la session

Faisant allusion à la fin de la période transitoire et au début de l'intégration économique pleine et effective des six marchés charbonniers et sidérurgiques, "24 Ore" observe que les étapes pour la réalisation progressive de cette pleine intégration ont été jusqu'à présent respectées. C'est un succès qui mérite d'être signalé si l'on considère qu'aucune autre initiative économique internationale, pas même l'O.E.C.E., n'a pratiquement réussi à observer pleinement les délais initialement prévus

Le journal "Il Popolo" souligne particulièrement la déclaration du Président de l'Assemblée Commune, M. FURLER, qui a déclaré notamment que, si les débats de l'Assemblée ne s'étaient pas tous terminés par un accord unanime sur tous les points, ils avaient toutefois permis de constater que la C.E.C.A. n'était pas une technocratie mais une démocratie et que l'opinion des peuples de l'Europe, dans leur diversité politique et nationale, avait été exprimée de manière approfondie et libre.

L'agence chrétienne démocrate "Eco di Roma" a observé dans son commentaire de la session que l'Assemblée de la C.E.C.A., contrairement à certaines opinions, a exercé pleinement son action de contrôle et de critique à l'égard de la Haute Autorité dont les membres devraient démissionner si les représentants des six peuples de la Communauté votaient une motion de censure.

Sous le titre "L'Europe est déjà en chemin", l'hebdomadaire "La Discussion" écrit dans une page consacrée à la session de l'Assemblée que l'activité de la C.E.C.A. a créé une nouvelle classe di-

rigeante à laquelle revient le mérite d'avoir réalisé, au cours de ces cinq années, le premier système de planification économique démocratique.

Dans "La Stampa", G.B. ANGIOLETTI, après avoir noté que la Communauté s'était transportée à Strasbourg pour y tenir une importante session consacrée aux problèmes économiques et sociaux, rappelle que l'on a notamment longuement discuté de la condition des travailleurs des mines. Cette condition est si précaire que "l'un de nos amis fédéralistes a mentionné la possibilité d'une véritable "grève européenne" favorisée par les organismes supranationaux contre les égoïsmes nationaux et qui serait le seul moyen de persuader les classes laborieuses de l'utilité d'une entente sur le plan politique".

Pays-Bas

Le "Nieuwe Rotterdamse Courant" du 17 mai 1957 estime que la discussion du rapport FAYAT était un peu décousue. En réalité, ce ne fut pas un véritable débat. Les seules critiques de fond qui ne manquaient pas de pertinence furent celles du sénateur français DEBRE qui considéra le critère politique comme primordial dans la question des concentrations. Vu l'importance de l'aspect politique des concentrations, le journal regrette que ni l'Assemblée ni la Haute Autorité n'aient saisi la portée exacte des problèmes soulevés par M. DEBRE. Dans son numéro du 18 mai, le journal se demande si l'aspect politique des concentrations ne se dégagera pas plus nettement au moins au cours des discussions suivantes. Des interventions du genre de celle de M. DEBRE donnent l'impression que l'on craint un renouveau de la puissance politique des cartels allemands de la Ruhr et cette crainte inspire les paroles de ces personnes politiques bien plus qu'il n'y paraît.

Résumant la première partie de la session ordinaire de 1957, le journal constate que les débats parlementaires ont eu un caractère provisoire comme on s'y attendait. Les parlementaires ont été décevants, car ils ont laissé passer l'occasion d'ap-

profondir les résultats obtenus en cinq ans de C.E.C.A., les problèmes qui se sont posés au fil du temps et les modifications qu'il sera souhaitable d'apporter au Traité lorsque la période transitoire se terminera au début de l'an prochain. C'était précisément là le sens des passages de caractère politique que la Haute Autorité avait insérés dans son Rapport général de cette année, voulant par là rendre possible ce débat.

Dans son numéro du 27 mai 1957, le "Handels-en Transport Courant" commente le discours du Ministre REY, où celui-ci affirme que les transporteurs que l'on est difficilement parvenu à convaincre, depuis quatre ans déjà, qu'ils devaient s'efforcer de parvenir à une harmonisation, continuent à protester. Le journal ajoute qu'en réalité les transporteurs ne sont pas convaincus du tout de la nécessité de l'harmonisation. A son avis, c'est une tâche impossible parce que d'abord elle ne s'impose pas. L'erreur fondamentale est et reste de croire que la C.E.C.A. est le cercle où doivent se discuter des questions de ce genre. Le 25 juin, le journal parle même d'une situation sans issue. Ce problème des disparités a été renvoyé de Commission en Commission et de Conférence en Conférence sans que l'on eût le moins du monde la conviction qu'il y avait quelque chose à régler. Aujourd'hui, un règlement commence à devenir nécessaire, peut-être pour des raisons de prestige.

Le journal "Het Parool" du 28 juin 1957 dit du discours du socialiste allemand SCHÖNE que c'est un des meilleurs qui ait jamais été prononcé au parlement de la C.E.C.A. Cette semaine de session a montré la justesse des critiques émises par le journal à l'égard de l'Assemblée. Il n'y avait en séance qu'environ 1/3 des membres de l'Assemblée. Le quorum n'a donc pas été atteint une seule fois. L'absentéisme s'aggrave de session en session. On compte par dizaines les représentants qu'on ne voit jamais. Il n'y a aucune continuité entre le travail parlementaire à Strasbourg et les travaux parlementaires nationaux. Dès lors, il est trop facile aux ministres de n'accorder aucune attention aux réso-

lutions et recommandations de Strasbourg. C'est à peine si les parlements nationaux les leur rappellent.

ii) Les travaux des Commissions.

La Commission du marché commun s'est réunie à Luxembourg le 6 mai 1957, sous la présidence de M. Alain POHER (France, démocrate-chrétien), Président.

Un premier échange de vues a eu lieu avec la Haute Autorité, après un exposé introductif de M. W. POHLE (Allemagne, démocrate-chrétien), rapporteur, sur les chapitres du cinquième Rapport général de la Haute Autorité ayant trait à l'évolution du marché commun. Plusieurs membres intervinrent, notamment le rapporteur de la Commission, M. W. POHLE, pour demander à la Haute Autorité des éclaircissements sur certains points.

La suite de la discussion porta successivement sur le problème des frets maritimes à l'importation qui avait déjà retenu plusieurs fois l'attention de la Commission, l'évolution de l'intégration des charbonnages belges dans le marché commun et, enfin, sur l'intervention des gouvernements dans la fixation des prix, plusieurs membres de la Commission ayant demandé à la Haute Autorité de leur fournir des exemples précis.

La réunion suivante, fixée au 7 juin, eut lieu à Luxembourg, sous la présidence de M. A. POHER, Président.

La Haute Autorité répondit aux questions posées par écrit par MM. NEDERHORST et POHLE sur le cinquième Rapport général. On poursuivit ensuite la discussion du rapport de M. POHLE sur la deuxième partie du cinquième Rapport général de la Haute Autorité sur l'activité de la Communauté. Après quelques modifications, le rapport fut adopté.

La Commission tint une autre réunion, sous la présidence de M. A. POHER, à Strasbourg, le 25 juin 1957.

Après un bref échange de vues sur le problème des cartels, la Haute Autorité répondit aux questions posées par les membres de la Commission, au cours de la dernière réunion, sur les concentrations.

L'examen de la proposition de résolution de M. POHER relative aux concentrations d'entreprises, fut renvoyé à une autre réunion. Un rapport complémentaire sur ce sujet pourra être établi en tenant compte des derniers renseignements fournis par la Haute Autorité sur cette question.

Enfin, la Commission tint une réunion, le 27 juin 1957, au cours de laquelle elle adopta une proposition de résolution faisant suite au rapport de M. POHLE, à soumettre à l'Assemblée. M. KREYSSIG (Allemagne, socialiste) fut nommé rapporteur pour les problèmes relevant de la compétence de la Commission en vue d'une révision du Traité.

Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production

Au cours de la réunion tenue le 8 avril à Bruxelles, MM. DAUM et COPPE ont fourni des éclaircissements sur le prêt américain. La Commission a ensuite discuté la politique charbonnière et, en particulier, la libre circulation du charbon importé ainsi que l'application de la procédure de "concours mutuel". Après la discussion, la Commission a approuvé en principe la proposition de résolution dans laquelle est demandée une enquête sur la structure des prix du charbon.

Au cours de la réunion du 7 mai à Luxembourg, a eu lieu un premier échange de vues avec la Haute Autorité sur les chapitres du cinquième Rapport général qui ressortissent à la compétence de la Commission. En outre, la Commission a entendu un exposé de M. ARMENGAUD sur les motifs et la teneur de son rapport au sujet de la nécessité d'une enquête sur la structure des prix du charbon. L'approbation de ce rapport et sa présentation à l'As-

semblée avec la proposition de résolution ont été renvoyées au mois de juin.

La Commission s'est réunie à nouveau le 5 juin à Luxembourg et a décidé certaines modifications au projet de rapport de M. ARMENGAUD sur la mission d'étude en Allemagne, au projet de rapport de M. de MENTHON sur le cinquième Rapport général de la Haute Autorité et au projet de rapport de M. ARMENGAUD sur le problème du prix du charbon.

La Commission des affaires sociales s'est réunie, sous la présidence de M. NEDERHORST, le 9 avril 1957 à Luxembourg, après avoir tenu une réunion commune avec les Commissions des investissements et de la comptabilité.

Il a été décidé de présenter à l'Assemblée Commune, lors de sa session de juin, un rapport sur la troisième partie du cinquième Rapport général de la Haute Autorité, qui a trait aux conditions de vie et de travail dans la Communauté. M. LENZ a été désigné comme rapporteur.

La réunion suivante, fixée d'abord au 3 mai, a été reportée au 10 mai.

Le 15 avril 1957, la Commission des affaires sociales et la Sous-commission, pour les incidences locales de la C.E.C.A., de la Commission des affaires communales et régionales de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe ont tenu une réunion commune à Luxembourg sous la présidence de MM. JONES et NEDERHORST. Le Conseil des communes européennes était représenté par M. CRAVATTE (Grand Duché du Luxembourg).

Les deux Commissions ont discuté notamment des mesures à recommander aux autorités locales, afin de les mettre à même de remplir les tâches qui leur incombent du fait de l'activité de la C.E.C.A. Les problèmes principaux sont en l'occurrence la construction d'habitations ouvrières et la réadaptation de la main-d'oeuvre. Les communes doivent avoir le droit de se faire représenter auprès des institutions responsables de la C.E.C.A. et il faut

permettre aux autorités communales locales et aux institutions compétentes européennes de coopérer directement. La base de la discussion était la recommandation 76 adoptée le 9 juillet 1955 par l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, ainsi qu'une recommandation proposée par M. RADIUS, rapporteur de la Sous-commission du Conseil de l'Europe, sur les incidences locales de la C.E.C.A.

D'autres réunions communes sont prévues.

Le 10 mai 1957, à Luxembourg, la Commission, sous la présidence de M. PELSTER, a discuté deux documents de la Haute Autorité "Comparaison des revenus réels des travailleurs des industries de la Communauté" et "Les revenus réels des travailleurs de la Communauté". M. WAGENFÜHR, Directeur de la Division des statistiques de la Haute Autorité, a commenté les deux documents et a fait rapport sur les travaux de la Haute Autorité.

Afin de préparer le rapport que M. LENZ présentera à la session de juin, la Commission a procédé à un échange de vues avec la Haute Autorité sur les problèmes du travail, auxquels est consacré un chapitre du cinquième Rapport général. La Commission a également étudié la question de la création et des attributions d'un organe permanent pour la sécurité minière et elle a décidé de prendre position en cette matière à la session de mai.

En outre, la Commission a entendu un exposé de la Haute Autorité sur la construction de maisons ouvrières. M. THEUNISSEN, fonctionnaire de la Haute Autorité, a commenté le chapitre que le cinquième Rapport général y consacre; il a exposé les résultats acquis à ce jour, en les illustrant par des tableaux et des diagrammes.

Le 15 mai 1957, la Commission s'est réunie à Strasbourg, sous la présidence de M. NEDERHORST; elle a poursuivi la discussion des problèmes du travail sur la base du Rapport général et d'un questionnaire de M. NEDERHORST à l'adresse de la Haute Autorité; M. LENZ, rapporteur, a été chargé de recueillir les réponses de la Haute Autorité.

Au cours de la réunion commune de la Commission des affaires communales et régionales et de la Sous-commission pour les incidences locales de la C.E.C.A., du Conseil de l'Europe, le 15 avril, la Commission a chargé M. KOPF d'élaborer un avis définitif sur les incidences locales de la C.E.C.A., à l'intention de la Sous-commission compétente du Conseil de l'Europe.

La Commission des affaires sociales s'est réunie les 5 et 6 juin 1957 à Luxembourg, sous la présidence de M. NEDERHORST.

La réunion du 5 juin a été consacrée à l'étude du projet de rapport de M. LENZ sur la troisième partie du cinquième Rapport général de la Haute Autorité, relative aux conditions de vie et de travail dans la Communauté. Le projet a été approuvé à l'unanimité le lendemain.

Le 6 juin, la Commission a pris connaissance d'une communication de M. HAZENBOSCH relative au problème de la réduction de la durée du travail. M. HAZENBOSCH présentera probablement un rapport sur ce thème à la session de novembre. Etant donné que la durée du travail a déjà été réduite en Belgique et dans la Ruhr, M. NEDERHORST a proposé de recueillir sur place des informations sur l'expérience acquise en la matière et d'organiser éventuellement en septembre une réunion à Bruxelles avec les représentants des travailleurs et des syndicats.

La Commission a examiné un projet de questionnaire de M. NEDERHORST sur la migration de la main-d'oeuvre, ainsi qu'un projet d'avis de M. KOPF, sur les incidences locales de la C.E.C.A., à l'intention de la Sous-commission compétente du Conseil de l'Europe. Dans cet ordre d'idées, M. NEDERHORST a informé la Commission de la désignation de M. CRAVATTE, représentant du Conseil des communes européennes auprès du Conseil de l'Europe, comme agent de liaison entre le Conseil des communes européennes et la Haute Autorité.

MM. KOPF et NEDERHORST ont été désignés comme rapporteurs chargés d'étudier, en vue de la session de novembre, la révision du Traité de la C.E.C.A. du point de vue social, en tenant compte des dispositions sociales des traités instituant l'Euratom et la Communauté économique européenne.

Le 27 juin 1957, la Commission s'est réunie à Strasbourg, sous la présidence de M. NEDERHORST.

La Commission a examiné un projet de résolution de M. BERTRAND sur les questions sociales. La proposition fut complétée par une autre proposition due à MM. FOHRMANN et BIRKELBACH et l'ensemble fut approuvé. M. BERTRAND fut chargé de présenter et de commenter la résolution en séance plénière.

La Commission décida de se réunir le 8 juillet.

La Commission de la sécurité et du sauvetage dans les mines s'est réunie à Luxembourg le 29 avril 1957, sous la présidence de M. SABASS.

La Haute Autorité était représentée par MM. DAUM, FINET et WEHRER. L'échange de vues a eu pour objet la place que la Haute Autorité accorderait à la sécurité minière à l'exposition de Bruxelles, en 1958. Le Bureau a désigné M. CHARLOT pour représenter l'Assemblée Commune à l'exposition de Bruxelles et maintenir le contact, au nom de la Commission, avec le Commissariat général de la Haute Autorité.

Au cours d'un échange de vues avec la Haute Autorité au sujet de la suite à donner aux conclusions de la Conférence pour la sécurité dans les mines, la Commission a chargé M. SABASS d'obtenir le renvoi du rapport général de la Conférence aux Commissions compétentes de l'Assemblée.

La Commission a procédé ensuite à un premier échange de vues avec la Haute Autorité sur les parties du cinquième Rapport général de la Haute Autorité relevant de la compétence de la

Commission. M. BERTRAND a été chargé d'élaborer le rapport dont l'Assemblée sera saisie à sa session de juin.

Enfin, la Commission a examiné avec la Haute Autorité l'opportunité d'affecter aux recherches de sécurité et de sauvetage une partie des fonds de recherche. Il est question d'organiser des concours et de récompenser les chercheurs; la Haute Autorité a décidé, de l'avis conforme du Conseil spécial de Ministres, d'affecter à ces fins une subvention de 200.000 dollars.

Le 16 mai 1957, à Strasbourg, M. SABASS, Président de la Commission, a communiqué aux membres de la Commission que le Conseil spécial de Ministres avait décidé, le 10 mai, la création de l'organe permanent pour la sécurité et pour le sauvetage dans les mines, que visait déjà la décision du 6 septembre 1956. La Commission a examiné la question de la composition et des pouvoirs de l'organe permanent et M. BERTRAND a proposé d'établir le texte d'une proposition de résolution qui serait étudiée le lendemain en réunion commune avec la Commission des affaires sociales.

M. BERTRAND fut chargé de présenter le 14 juin à la Commission son projet de rapport sur les parties du cinquième Rapport général de la Haute Autorité relevant de la compétence de la Commission.

La réunion commune avec la Commission des affaires sociales eut lieu à Strasbourg le 17 mai 1957, sous la présidence de M. NEDERHORST. Elle fut consacrée à l'examen d'une proposition de résolution à l'adresse du Conseil de Ministres sur l'institution et les pouvoirs de l'organe permanent dont la création avait été décidée par le Conseil spécial de Ministres le 10 mai 1957. La proposition de résolution, précédée d'un rapport de M. NEDERHORST, fut adoptée à l'unanimité.

Le 14 juin 1957, la Commission s'est réunie à Luxembourg sous la présidence de M. SABASS.

M. WEHRER, membre de la Haute Autorité, et Commissaire général de celle-ci à l'exposition de Bruxelles de 1958, a exposé l'état des travaux et a indiqué quelle sera la place des problèmes de sécurité minière à l'exposition.

La Commission a examiné un projet de rapport de M. BERTRAND sur les parties du cinquième Rapport général de la Haute Autorité qui relèvent de la compétence de la Commission. Le rapport a été approuvé.

Au cours d'un bref échange de vues sur le problème de la révision du Traité, M. SABASS s'est chargé, avec l'assistance juridique de M. KOPF, de rédiger un rapport sur ce thème en vue de la session de novembre.

La Commission a décidé d'écrire au Secrétaire général de l'Assemblée une lettre exposant son avis sur une note de M. GOZARD au sujet des principaux points débattus par l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe. Cet avis de la Commission est destiné à être pris en considération dans le rapport annuel de l'Assemblée Commune que M. GOZARD présentera à l'Assemblée Consultative.

La Commission s'est réunie à Strasbourg le 28 juin 1957, sous la présidence de M. SABASS. Elle a examiné une proposition de résolution de M. BERTRAND sur la sécurité et le sauvetage dans les mines et soulignant la nécessité de créer d'urgence l'organe permanent proposé par la Conférence pour la sécurité dans les mines, afin qu'il puisse commencer ses travaux sans tarder. La résolution exprime en outre le désir que le Conseil spécial de Ministres assiste à la session de novembre à Rome. La proposition que M. BERTRAND a été chargé de soumettre en séance plénière a été approuvée.

La Commission a décidé de se réunir le 15 juillet.

La Commission des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté s'est réunie à Bruxelles le 8 avril 1957, sous la présidence de M. GUGLIELMONE (Italie, démocrate-chrétien)

Six membres de la Commission ont été désignés pour faire partie de la Sous-commission de la politique commerciale(1), à savoir MM. GUGLIELMONE, MARGUE (Luxembourg) et WIGNY (Belgique), du groupe démocrate-chrétien, MM. GOZARD (France) et WEHNER (République fédérale d'Allemagne), du groupe socialiste, et M. SCHEEL (République fédérale d'Allemagne), du groupe des libéraux et apparentés.

M. FURLER, Président de l'Assemblée Commune, a fait un exposé sur la représentation parlementaire, prévue par les traités signés à Rome le 25 mars dernier; il a rendu compte des démarches qu'il a entreprises au nom de l'Assemblée Commune, avant la rédaction définitive des textes des traités, auprès du Président de la Conférence intergouvernementale et des Ministres des affaires étrangères des six pays.

M. FURLER a rappelé que les Bureaux des trois Assemblées européennes (C.E.C.A., Union de l'Europe occidentale et Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe) s'étaient réunis le 2 février 1957 pour examiner le problème de la représentation parlementaire après l'entrée en vigueur des nouveaux traités. Il a été dit en diverses circonstances que la création d'une quatrième Assemblée n'était pas souhaitable; on n'a pas non plus manqué de souligner la nécessité de conserver à l'Assemblée Commune ses compétences, en cas de fusion.

M. FURLER a déclaré enfin qu'une éventuelle fusion de l'Assemblée Commune avec la nouvelle Assemblée pose un certain nombre de problèmes importants qui méritent d'être examinés avec la plus grande attention.

Après un échange de vues entre M. SPIERENBURG, membre de la Haute Autorité, et certains membres de la Commission, au sujet du développement des relations extérieures de la Communauté, la Commission

(1) L'Assemblée Commune a créé une Sous-commission temporaire de la politique commerciale en février 1957.

des relations extérieures a désigné à l'unanimité M. PLEVEN (France, libéral) comme rapporteur sur le cinquième Rapport général de la Haute Autorité.

La Commission a enfin délibéré de la révision du Traité instituant la C.E.C.A., ainsi que la désignation éventuelle de suppléants.

La Commission s'est réunie à Strasbourg, le 16 mai 1957, sous la présidence de M. van der GOES van NATERS, Vice-Président. A cette occasion, M. PLEVEN a exposé les grandes lignes du rapport qu'il est chargé de faire à l'Assemblée Commune au nom de la Commission sur le cinquième Rapport général de la Haute Autorité.

Les réponses de M. SPIERENBURG, membre de la Haute Autorité, à M. PLEVEN ont donné lieu à un échange de vues.

Enfin, la Commission a prié son rapporteur de rédiger son rapport en tenant compte des remarques faites au cours de la réunion.

La Commission des affaires politiques s'est réunie à nouveau le 25 juin 1957, à Strasbourg, sous la présidence de M. GUGLIELMONE.

La plus grande partie de cette réunion fut consacrée à donner sa forme définitive au rapport de M. PLEVEN. Des amendements du rapporteur et de certains représentants furent approuvés, de même que l'ensemble du rapport. M. KOPF (République fédérale d'Allemagne, démocrate-chrétien) a déclaré ne pouvoir voter le rapport.

Enfin, la résolution proposée en conclusion du rapport fut amendée et approuvée à l'unanimité moins une abstention.

La Sous-commission de la politique commerciale s'est réunie à Luxembourg le 8 juin 1957, sous la présidence de M. Gilles GOZARD (France, socialiste), Président.

La Sous-commission entendit un exposé de la Haute Autorité sur l'action de la Communauté en matière de politique commerciale au cours de la période transitoire. Un échange de vues s'institua sur cet exposé entre les membres de la Commission et les représentants de la Haute Autorité.

Le Président, M. Gilles GOZARD, fit un exposé sur les problèmes de politique commerciale à traiter dans le rapport annuel sur l'activité de la Communauté, destiné à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

La désignation d'un rapporteur chargé d'établir, en prévision de la session de novembre, un rapport sur certains aspects de la politique commerciale à développer dans le cadre de la Communauté, eut lieu au cours de la réunion qui s'est tenue le 27 juin 1957 à Strasbourg également sous la présidence de M. Gilles GOZARD. M. René PLEVEN (France, Président du groupe des libéraux et apparentés) fut désigné à l'unanimité.

La Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune s'est réunie le 16 mai 1957 à Strasbourg, sous la présidence de M. BLANK. Elle a approuvé le rapport de M. KREYSSIG sur le rapport du Commissaire aux comptes, relatif au quatrième exercice financier. En outre, elle a approuvé le rapport de M. BLANK sur les dépenses administratives des institutions au cours de l'exercice 1955-1956 et sur leurs dépenses au cours du premier semestre de l'exercice 1956-1957, ainsi que sur l'évolution de la situation financière de la Communauté au cours du quatrième exercice. La Commission a également procédé à l'examen d'une note de la Haute Autorité sur le budget de la Communauté pour l'exercice financier 1957-1958.

La Commission s'est réunie de nouveau le 6 juin 1957 à Luxembourg, sous la présidence de M. BLANK. Elle a procédé à un échange de vues avec les représentants de la Haute Autorité sur l'état prévisionnel des dépenses administratives de cette institution pour l'exercice 1957-1958 et a approuvé le projet de rapport de M. CHARLOT sur l'état pré-

visionnel général des dépenses administratives et sur le budget de la Communauté pour le sixième exercice financier. La Commission a désigné M. KREYSSIG comme rapporteur de l'avis à donner au Groupe de travail sur la révision du Traité, en ce qui concerne les questions de sa compétence.

Au cours des réunions des 26 et 27 avril à Nice, la Commission des transports a examiné le schéma de rapport préparé par M. KAPTEYN sur "les exigences du marché commun en matière de coordination des transports", en présence des experts.

La Commission s'est réunie de nouveau le 15 juin pour poursuivre l'examen des problèmes concernant la coordination et, le 17 juin, pour procéder à un échange de vues avec la Haute Autorité sur le cinquième Rapport général et sur les différents pourparlers dans le domaine des transports.

La Commission des questions juridiques, du règlement, des pétitions et des immunités de l'Assemblée Commune a poursuivi l'examen du projet d'avis concernant le secret professionnel. Cette question s'est posée à la suite de certaines divergences qui se sont manifestées entre la Haute Autorité et la Commission du marché commun dans l'interprétation de l'article 47 du Traité.

En Commission, après un examen attentif du problème, l'opinion a prévalu que l'article 47 devait être considéré dans le cadre de l'ensemble des dispositions du Traité et qu'avec les précautions et les limitations nécessaires, il convenait de lui donner une interprétation moins restrictive que celle de la Haute Autorité.

L'avis définitif a été approuvé et a été transmis à la Commission du marché commun.

La Commission s'est réunie de nouveau à Strasbourg le 26 juin, pour examiner le problème de l'interprétation de l'article 29, paragraphe 4, du Règlement de l'Assemblée.

M. RIP (Pays-Bas, démocrate-chrétien) a été chargé de préparer un rapport qui sera discuté au cours d'une des prochaines réunions de l'Assemblée Commune.

Le Groupe de travail s'est réuni à Strasbourg le 11 février 1957, sous la présidence de M. MOTZ (Belgique, libéral), pour préparer le débat de politique européenne en séance plénière.

Comme M. SPAAK ne pourra faire son exposé sur les nouveaux traités du Marché commun et de l'Euratom, il fut entendu que les débats seraient limités à la présentation des rapports par leurs auteurs (MM. van der GOES van NATERS, WIGNY et GOZARD) qui ont étudié respectivement le marché commun européen, l'Euratom et les problèmes institutionnels, M. MOTZ tirerait ensuite les conclusions du débat.

Il fut décidé de soumettre à l'Assemblée Commune un mémorandum(1) remis en février aux Ministres des affaires étrangères des six pays par les trois Bureaux des Assemblées existantes (C.E.C.A., Union de l'Europe occidentale et Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe).

Le Groupe de travail s'est réuni à Bruxelles le 13 avril 1957, sous la présidence de M. MOTZ (Belgique, libéral).

Il fut décidé à l'unanimité de charger M. POHER (France, démocrate-chrétien) de la rédaction d'un rapport final destiné à la nouvelle Assemblée et constituant pour ainsi dire le bilan des activités de l'Assemblée Commune.

(1) Le mémorandum énonçait quelques principes généraux d'une représentation parlementaire européenne. Son but était d'éviter la création d'une quatrième assemblée européenne et de sauvegarder les compétences de l'Assemblée Commune.

Il fut question, en outre, de la coordination des travaux des Commissions par le Groupe de travail, compte tenu de leurs activités, conformément aux vœux formulés par les Commissions en ce qui concerne la révision du Traité instituant la C.E.C.A.

M. P.O.LAPIE (France) a été élu Président du groupe socialiste au cours de la réunion du groupe du 28 juin 1957, en remplacement de M.FAYAT (Belgique) devenu Ministre.

A la Chambre des Représentants et au Sénat de Belgique.

Le 9 mai 1957, la Chambre des Représentants de Belgique a approuvé, par 146 voix contre 3, le projet de loi portant ratification du Traité modifiant le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, signé à Luxembourg le 27 octobre 1956.

Le 6 juin 1957, la Chambre des Représentants de Belgique a procédé à la nomination des représentants auprès de l'Assemblée Commune. Ont été désignés: MM. BERTRAND, LEFEVRE et WIGNY pour le groupe chrétien-social; BOHY et GAILLY pour le groupe socialiste. M.BOHY remplace M.FAYAT devenu ministre.

Le 25 juin 1957, le Sénat de Belgique a désigné MM. De BLOCK, DEHOUSSE (socialistes); De SMET, STRUYE (sociaux-chrétiens); MOTZ (libéral) représentants à l'Assemblée Commune.

A l'Assemblée Nationale Française et au Conseil de la République.

L'Assemblée Nationale Française a procédé, le 3 juillet 1957, à la désignation des représentants

à l'Assemblée Commune. Ont été désignés:
MM. CHARLOT, GOZARD, LAPIE (socialistes); COULON,
CROUZIER, MUTTER (indépendants et paysans d'action
sociale); de MENTHON, TEITGEN (M.R.P.); CAILLAVET
(radical-socialiste); PLEVEN (U.D.S.R.), TRIBOULET
(républicain social); MEDECIN (R.G.R.).

De son côté, le Conseil de la République
a désigné, le 26 juin 1957, comme représentants à
l'Assemblée Commune, MM. VANRULLEN (socialiste);
ARMENGAUD (républicain indépendant); POHER (M.R.P.);
LAFFARGUE (Gauche démocratique et rassemblement des
Gauches républicaines); DEBRE (républicain social);
BOUTEMY (centre républicain d'action rurale et
sociale).

iii) La Haute Autorité (1) et le Comité consulta-
tif.

La Commission "questions du travail" s'est
réunie le 17 juin 1957 pour préparer une consulta-
tion demandée par la Haute Autorité le 21 mai 1957,
sur l'opportunité d'affecter un montant de 3 mil-
lions d'unités de compte UEP provenant du prélève-
ment, conformément à l'article 50 du Traité, à
titre d'aide financière pour des travaux de recher-
che devant s'étendre sur quatre ans et ayant les
objectifs suivants:

- a) Prévention des accidents du travail dans l'in-
dustrie sidérurgique et dans les mines de fer et
de charbon, notamment par l'étude des facteurs
humains de la sécurité du travail et la déter-
mination et l'examen des meilleurs moyens
d'enseignement et de formation dans le domaine
de la sécurité du travail.
- b) Développement et détermination des méthodes de
réadaptation fonctionnelle et professionnelle
des victimes d'accidents du travail et de mala-
dies professionnelles.

(1) Voir p. 12, mars 1957.

- c) Développement des méthodes de lutte contre les poussières dans certaines parties des entreprises sidérurgiques et dans les mines de charbon et de fer.

La Commission "objectifs généraux" a tenu une réunion le 18 juin 1957, qui a été consacrée à la préparation d'un échange de vues avec la Haute Autorité sur le chapitre XIII du cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté (politique charbonnière de la Haute Autorité).

La XXXIVe session du Comité consultatif a eu lieu à Luxembourg le 1er juillet 1957 sous la présidence de M.DAHLMANN.

M.DAUM, membre de la Haute Autorité a fait l'exposé oral habituel aux sessions ordinaires et a répondu à plusieurs questions écrites de MM. DELABY, DOHMEN et PETERS. Une discussion sur l'exposé ainsi que sur le programme de la Haute Autorité pour le troisième trimestre 1957 a ensuite eu lieu.

A l'ordre du jour, figurait d'autre part la consultation mentionnée ci-dessus, dont s'était occupée la Commission "questions du travail" au cours de sa réunion du 17 juin, concernant l'affectation de 3 millions d'unités de compte U.E.P. à des travaux de recherche. M. FINET, membre de la Haute Autorité a donné certains détails sur la signification et la portée de la consultation. Le Comité a adopté un avis dans lequel il se félicite de l'action de la Haute Autorité et prend acte de son intention d'informer tous les six mois le Comité consultatif de l'état des travaux.

Au cours d'un échange de vues avec la Haute Autorité sur la politique charbonnière, le rapporteur de la Commission "objectifs généraux", M.GARDENT, a fait l'exposé du rapport établi à la suite de la réunion préparatoire de cette Commission, le 18 juin 1957.

iv) Le Conseil spécial de Ministres.

Au cours de ses réunions des 12 février et 22 mars 1957, le Comité ad hoc "Définition de la ferraille" a examiné l'appartenance au marché commun de la ferraille non préparée ainsi qu'un projet de définition concernant les produits de réemploi.

La Commission ad hoc "Transports routiers" s'est réunie le 7 mars 1957 à Luxembourg pour examiner une nouvelle proposition du Gouvernement néerlandais relative aux mesures à prendre dans le domaine des transports par route pour garantir une juste application du Traité C.E.C.A. Au terme de cet examen, elle a établi un rapport à l'intention des Représentants des Gouvernements des Etats membres.

Le Comité "Réorganisation du marché commun de la ferraille" s'est réuni le 12 mars 1957 pour examiner des propositions visant à rendre plus efficaces les mesures prises pour éviter les fuites de la ferraille en transit.

La Commission "Bilans d'énergie" du Comité mixte a, lors de ses 6ème et 7ème réunions, les 14 et 25 mars 1957 à Luxembourg, procédé à l'examen du projet de rapport sur la structure et les tendances de l'économie énergétique dans les pays de la Communauté, établi par la Haute Autorité, et chargé cette dernière d'arrêter, sur la base d'un certain nombre d'observations présentées au cours de la discussion, le texte définitif du rapport qui sera ensuite soumis au Comité mixte.

Lors de sa 62ème réunion tenue à Luxembourg le 15 mars 1957, la Commission de coordination a procédé à la préparation de la session du Conseil et à un échange de vues sur les conclusions auxquelles le Comité technique des questions douanières était parvenu au cours de sa réunion du 27 février 1957 et concernant le classement douanier et l'appartenance au marché commun des poussières de gaz

de haut fourneau. Elle a estimé qu'il appartenait à la Haute Autorité de préciser ses intentions à ce sujet, compte tenu des informations données par les délégations au cours de cet échange de vues.

Par ailleurs, adoptant les propositions du Comité technique susvisé, elle a décidé, d'une part, que les produits obtenus à chaud et ayant subi des opérations de torsion ou de perçage transversal, seraient considérées, du point de vue douanier, comme simplement obtenus à chaud et comme appartenant, en conséquence, au marché commun, et, d'autre part, de ne pas modifier le libellé actuel de la Nomenclature douanière commune concernant les ébauches en rouleaux pour tôles.

En ce qui concerne l'inclusion dans le marché commun du fer spongieux véritable ainsi que des loupes de fer ou d'acier, la Commission a demandé à la Haute Autorité de faire connaître ses intentions en la matière, compte tenu des informations données par les délégations.

Au cours de sa 63ème réunion tenue à Luxembourg les 29 et 30 avril 1957, la Commission de coordination, se fondant sur les travaux effectués par le Comité ad hoc "Exportation de produits de réemploi et de relaminage" au cours de ses réunions des 13 février et 30 avril 1957, a adopté des dispositions en matière de certificats de contrôle pour l'exportation de ferraille vers les pays tiers. Il a été également convenu que la réglementation actuelle serait maintenue en ce qui concerne la validité des licences d'importation de ferraille dans les pays membres.

Le Conseil spécial de Ministres, composé des ministres responsables de la politique économique et conjoncturelle de leurs pays, des ministres des transports et des ministres du travail, a tenu sa 42ème session les 9 et 10 mai 1957 à Luxembourg sous la présidence de M. WESTRICK, secrétaire d'Etat au ministère des Affaires économiques de la République fédérale d'Allemagne.

Au cours de cette session, les ministres ont procédé à un premier échange de vues sur la situation conjoncturelle existant à l'intérieur des six Etats membres.

D'autre part, les Représentants des Gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil, ont approuvé le texte de l'Accord relatif à l'introduction de tarifs directs internationaux ferroviaires pour les transports de charbon et d'acier en transit par le territoire de la République autrichienne, texte mis au point par un Comité ad hoc "Transports" le 12 avril 1957 et par la Commission de coordination.

Toujours en matière de transports, les Représentants des Gouvernements des Etats membres ont, au terme d'un échange de vues sur une proposition soumise par la Haute Autorité, chargé la Commission ad hoc "Transports routiers" d'établir une règle pratique de formation des prix minima et maxima des transports par route en trafic international, comportant entre eux des écarts compris dans des limites raisonnables, de rechercher les mesures de contrôle nécessaires et de leur soumettre, dans un délai de deux mois, un projet d'accord en cette matière.

Le problème des frets fluviaux a fait également l'objet d'un échange de vues au terme duquel les Représentants des Gouvernements des Etats membres ont, d'une part, marqué leur accord sur les principes développés par la Haute Autorité dans ses propositions relatives à l'élimination des disparités dans les frets fluviaux sur le Rhin et, d'autre part, chargé le Comité ad hoc "Frets fluviaux" de procéder à la mise au point du texte de l'accord nécessaire à la mise en oeuvre de ces propositions.

En ce qui concerne la question de la sécurité dans les mines, les Représentants des Gouvernements des Etats membres, après avoir pris connaissance du rapport qui leur était soumis par la

Conférence sur la sécurité dans les mines de houille et conformément à leur résolution commune du 6 septembre 1956, ont décidé la création d'un organe permanent, chargé de proposer les mesures les plus efficaces jugées nécessaires afin de poursuivre et de réaliser pleinement les objectifs visant à porter au plus haut degré possible la sécurité dans les mines de charbon.

Dans le domaine de l'approvisionnement en charbon, le Conseil a examiné et adopté à l'unanimité le rapport élaboré au terme de sa réunion du 7 mars 1957, par le Comité ad hoc chargé de l'examen de la situation actuelle dans ce domaine et de l'étude du problème de la caisse de péréquation des charbons importés, en accordant, au cours de ses travaux, une attention particulière aux problèmes relatifs à l'approvisionnement en charbon du marché italien.

Le rapport présenté par la Commission de coordination sur le problème relatif à l'harmonisation des droits de douane des Etats membres de la Communauté a fait l'objet d'un échange de vues qui a permis au Conseil de se mettre d'accord sur un texte à mettre au point par cette Commission.

Enfin, le Conseil a décidé de nommer comme membre du Comité consultatif (catégorie des producteurs) le Dr. Ernst ROECHLING, fondé de pouvoirs des "Roehlingische Eisen- und Stahlwerke" en remplacement de M. MAIER, décédé.

Les Comités "Réorganisation du marché commun de la ferraille", "Définition de la ferraille", "Exportation des produits de réemploi et de relaminage" ont tenu conjointement une réunion le 21 mai 1957 afin de faire le point des questions restant à régler relativement aux produits de réemploi et de relaminage et à la circulation de la ferraille dans le marché commun.

Le Comité ad hoc "Sécurité dans les mines" a, au cours de sa réunion des 21 et 22 mai 1957,

préparé, à l'intention de la Commission de coordination, un avant-projet de mandat de l'organe permanent pour la sécurité dans les mines de houille ainsi qu'un avant-projet de règlement intérieur de cet organe.

Par ailleurs, il a procédé à un échange de vues au sujet des propositions que la Commission de coordination pourrait faire au Conseil en ce qui concerne :

- la proposition de la Conférence et de la Haute Autorité relative à la rédaction d'une convention multilatérale en matière de sécurité dans les mines de houille,

- la proposition de la Haute Autorité concernant la rédaction d'une convention multilatérale organisant une plus grande liberté de circulation de la main-d'oeuvre des industries charbonnières,

- les autres propositions de la Conférence.

Au cours de sa 64ème réunion tenue à Luxembourg le 23 mai 1957, la Commission de coordination a notamment procédé à un premier échange de vues au sujet du projet de mandat à donner au Comité mixte pour l'étude des problèmes posés par la recherche d'une harmonisation des politiques conjoncturelles des Etats membres. En ce qui concerne la procédure à suivre par ce comité, la Commission a reconnu qu'il appartiendrait à ce Comité d'instituer, si nécessaire, des commissions spécialisées ou de recourir à celles déjà existantes, notamment en matière d'investissements.

D'autre part, la Commission a pris connaissance des suggestions qui lui étaient soumises par le Comité ad hoc "Sécurité dans les mines" en ce qui concerne les propositions de la Conférence et de la Haute Autorité.

Le Comité ad hoc "Exportation des produits de réemploi et de relaminage" réuni le 7 juin 1957 à Luxembourg s'est penché sur le problème urgent et important de l'exportation vers les pays tiers des rails usagés.

Le Conseil spécial de Ministres a tenu sa 43^{ème} session le 19 juin 1957 à Luxembourg, sous la présidence de M. Jean REY, ministre des Affaires économiques de Belgique.

Au cours de cette session, préparée par la Commission de coordination lors de sa 65^{ème} réunion les 13 et 14 juin 1957, et consacrée entièrement au problème des transports, les Représentants des Gouvernements des Etats membres ont, en premier lieu, examiné le rapport intérimaire établi, au terme de ses réunions des 24/25 mai et 4/5 juin 1957, par la Commission ad hoc "Transports routiers" chargée d'établir une règle pratique de formation des prix minima et maxima des transports par route en trafic international, ainsi que de rechercher les mesures de contrôle nécessaires et d'élaborer un projet d'accord.

En conclusion, les Représentants des Gouvernements des Etats membres ont décidé, compte tenu de la nécessité d'attendre les renseignements chiffrés concernant certains trafics internationaux que les Gouvernements se sont engagés à fournir sur la base d'un questionnaire établi par la Haute Autorité, de donner suite au souhait exprimé par la Commission ad hoc de prolonger jusqu'au 15 octobre prochain le délai qui lui était imparti pour mener à bien ses travaux, étant entendu qu'à cette date, la Commission devrait leur soumettre un projet d'accord concernant les transports de ferraille et d'acier par route.

En deuxième lieu, les Représentants des Gouvernements des Etats membres ont procédé à un échange de vues au sujet d'un projet d'accord relatif aux frets et conditions de transport pour le charbon et l'acier sur le Rhin, établi par le Comité ad hoc "Frets fluviaux" au terme de sa réunion des 12 et 13 juin 1957.

A la suite de cet échange de vues, ils sont convenus d'examiner, lors de la prochaine session du Conseil, le texte d'un accord relatif aux produits C.E.C.A., mis au point par le Comité ad hoc "Frets fluviaux" et par la Commission de coordination.

Par ailleurs, dès la conclusion de cet accord - qui entrerait en vigueur trois mois après la notification officielle au Secrétaire Général du Conseil par tous les Etats membres de l'applicabilité de cet accord selon les dispositions de leur droit interne - la Haute Autorité, mandatée à cet effet par les Représentants des Gouvernements des Etats membres, pourrait entamer des négociations avec le Gouvernement helvétique en vue de la conclusion éventuelle d'un accord complémentaire à l'accord précité.

Enfin, les Représentants des Etats membres, en leur qualité de ministres des Transports, ont estimé que la conclusion d'un accord similaire s'étendant à toutes les marchandises et à tous les pays intéressés au trafic rhénan pourrait faire l'objet de négociations au sein d'un sous-comité spécial de la C.E.M.T. Le souhait a été exprimé que cet accord puisse entrer en vigueur simultanément avec l'accord concernant uniquement les produits C.E.C.A.

v) Cour de Justice.

La "Compagnie des Hauts Fourneaux de Chasse" ayant son siège à Lyon a introduit, le 6 mai 1957, un recours contre la Haute Autorité en annulation de la décision du 12 décembre 1956, notifiée, le 12 avril 1957, qui l'oblige à verser à la Caisse de péréquation pour la ferraille importée le montant dû à la date du 31 août 1956, en application des dispositions relatives à la péréquation pour la ferraille importée (Affaire no.15-57, Journal Officiel de la Communauté du 3/6/1957).

La procédure orale dans l'affaire "Petrus Segen", entreprise minière ayant son siège à Niederstüter Über Hattingen - (Ruhr) (recours introduit le 21 décembre 1956, affaire no.11-56), a été renvoyée "sine die" à la demande de la partie requérante (1).

La procédure orale dans les affaires no. 7-56 (recours introduit en commun par cinq agents de l'Assemblée Commune) et no^s 3/4/5/6/7/-57 (recours individuels) s'est déroulée les 13 et 14 juin 1957.

M.LAGRANGE, Avocat général, a conclu au rejet du recours dans l'affaire no. 7-56, les décisions prises par l'Assemblée Commune le 12 décembre 1955 devant être considérées comme illégales. En ce qui concerne les autres recours, il a demandé que la Cour reconnaisse la responsabilité de l'Assemblée Commune et fixe à titre symbolique à un franc belge la réparation du préjudice moral subi par les requérants.

(1) Voir le numéro de février 1957 des "Informations mensuelles".

CONGRES INTERNATIONAL D'ETUDES SUR LA COMMUNAUTE
EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER.

Sous la présidence de M. Giuseppe PELLA, a eu lieu à Milan et à Stresa, du 31 mai au 9 juin, le Congrès international d'études sur la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. De nombreuses personnalités du monde juridique, économique et politique, participèrent à ce Congrès.

Dans le prochain numéro des "Informations mensuelles", on trouvera un compte rendu des travaux de ce Congrès.
